

BILAN DE LA CONCERTATION

Concertation préalable décidée au titre de l'article L 121-17

GiLA : Renforcement électrique de la façade atlantique entre la Gironde et la Loire-Atlantique

-

Dates de la concertation

Du 18 mars 2025 au 30 mai 2025

Julie Dumont, garante

Jean-Yves Albert, garant

Date de remise du bilan, le 30 juin 2025



commission
nationale du
débat public



Sommaire

Avant-propos	3
Synthèse pour les décideurs et pour le public	3
Les enseignements clefs de la concertation	3
Les principales demandes de précisions et recommandations des garants	4
Introduction	5
Le projet objet de la concertation	5
La saisine de la CNDP	7
Garantir le droit à l'information et à la participation	8
Le travail préparatoire des garants	9
Les résultats de l'étude de contexte	9
L'élaboration du dispositif de concertation : périmètre, calendrier, modalités d'information, de mobilisation et de participation	10
Avis sur le déroulement de la concertation	14
Le droit à l'information a-t-il été effectif ?	14
Le droit à la participation a-t-il été effectif ?	15
Les dispositifs d'échanges.....	15
Les chiffres clés de la participation	15
Synthèse des arguments exprimés	16
Les questions de portée générale sur l'opportunité du projet et ses alternatives	16
Les observations relatives aux enjeux maritimes.....	19
Partie Nord : Les observations relatives aux enjeux terrestres en Pays de la Loire et le franchissement de l'estuaire.....	20
Partie Sud : Les observations relatives aux enjeux terrestres en Gironde et les franchissements de l'estuaire de la gironde	22
Demande de précisions et recommandations au responsable du projet	26
Précisions à apporter de la part du responsable du projet.....	26
Recommandations des garants pour garantir le droit à l'information et à la participation du public suite à cette concertation, et notamment jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique	26
Liste des annexes.....	27

Avant-propos

Le présent bilan est rédigé par les garant.e.s de la concertation préalable. Il est communiqué par les garant.e.s dans sa version finale le 30 juin 2025 sous format PDF non modifiable au responsable du projet pour publication sans délai par ses soins, sur le site dédié au projet (art. R121-23 du Code de l'Environnement) :

<https://www.rte-france.com/projets/nos-projets/renforcement-reseau-electrique-sur-facade-atlantique>

.

Ce bilan a également été remis à cette même date à la Commission nationale du débat public.

Le responsable du projet publiera de son côté sous deux mois sa réponse à ce bilan ; réponse qui sera transmise à la CNDP par ses soins (R.121-24 CE).

Synthèse pour les décideurs et pour le public

Le projet GILA est un projet de câble de renforcement du réseau électrique de la façade atlantique. Il s'agit concrètement d'un câble en mer avec deux parties terrestres enterrées, l'une en Gironde et l'autre en Loire Atlantique. L'objet de cette concertation n'a pas été un sujet très mobilisant pour les publics s'agissant d'un objet « non visible ».

Les acteurs institutionnels eux s'étaient déjà exprimés dans le cadre de la concertation dite « Fontaine » pour la définition de l'aire d'étude et à l'exception de quelques maires ils n'ont pas participé aux rencontres. Ainsi, cette concertation n'a pas rencontré un public nombreux.

Pour autant, les personnes présentes lors des rencontres ont beaucoup apporté et on peut souligner la grande qualité des échanges. Des questions nombreuses, des réponses étayées, des contributions pertinentes et précises.

Les enseignements clefs de la concertation

Globalement, cette concertation a fait émerger plus de questions (souvent techniques) que d'avis ou contributions.

Pour la partie maritime, les remarques portaient essentiellement sur les impacts sur les activités de pêche, sur les mammifères marins et sur le trafic maritime dans l'estuaire de la Loire. Certaines remarques remettaient en débat le développement des éoliennes en mer dont GILA doit assurer une partie du raccordement.

Pour la partie terrestre au sud en Gironde, les publics ont souligné la nécessité de ne pas impacter les activités économiques en phase travaux (tourisme, exploitation forestière...), d'éviter les zones humides ou d'intérêt environnemental et de veiller au risque incendie aux abords des équipements.

Pour la partie terrestre en Loire Atlantique, au nord de l'estuaire de la Loire, les publics ont insisté d'une part sur l'urbanisation importante (Saint-Nazaire, La Baule ...) et d'autre part sur la présence d'une zone naturelle protégée d'importance s'agissant du « Parc naturel de Brière ». Au sud de l'estuaire, le littoral est également fortement urbanisé dans les secteurs de Pornic et Saint-Brévin-les-Pins. La partie terrestre, si elle semble moins contrainte, comporte de nombreuses zones humides qui nécessiteront la plus grande attention au cas où la pose des ouvrages se ferait dans cette partie Sud Loire.

On peut aisément conclure que le projet n'est pas très clivant et n'a pas rencontré d'opposition franche lors de la concertation. Le maître d'ouvrage a déployé des moyens importants pour l'organisation de ces temps d'échanges et a bien répondu à toutes les interrogations des publics en mobilisant ses experts chaque fois que nécessaire.

Les principales demandes de précisions et recommandations des garants

Tableau des demandes de précisions et/ou recommandations	
Suite(s) à donner à des interrogations ayant émergé mais n'ayant pas trouvé de réponse	
1.	Bien expliquer l'articulation entre concertation Fontaine et concertation préalable.
2.	Répondre au courrier de la première adjointe de Préfailles en date du 26 mai 2025 (Annexe n°10)
3.	Apporter des éléments de réponse sur les impacts sonores potentiels des stations de conversion.
4.	Bien donner la différence de coût et d'impact entre solution aérienne 400 KV alternatif et le projet GiLA
5.	L'implantation de la station de conversion « sud » sur le terrain boisé appartenant à la commune de Cubnezais semble acquise sans qu'il y ait eu de solutions alternative
6.	Le coût du projet à près de 4 milliards d'euros n'est pas détaillé et les réponses de RTE ne sont pas argumentées.
7.	Une communication neutre sur les champs électromagnétiques et la santé serait souhaitable.
Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participant.e.s.	
1.	Engager une phase de concertation continue structurée pour informer les participants des suites données à la concertation préalable. Cette concertation continue pourra donner de l'information écrite sur le projet, organiser des réunions d'information, mais aussi permettre de poursuivre l'association du public sur le projet au travers d'ateliers locaux ou thématiques. NB : Les points 2 à 4 de ce tableau ne sont à prendre en compte que si aucune concertation continue n'est envisagée. Dans le cas contraire, ces points peuvent intégrer le dispositif de concertation continue.
2.	Organiser des visites de terrain : sur des équipements similaires, avant travaux...
3.	Proposer au moins une réunion d'information sur le FMI une fois qu'il aura été défini dans le cadre de la concertation Fontaine.
4.	Proposer aux personnes qui se sont particulièrement impliquées de travailler avec RTE (forestiers dans la partie sud, élus de Cordemais pour la récupération de l'énergie calorifique)
5.	Atterrissage nord, associer les pêcheurs pour leur connaissance des fonds marins.
6.	Associer les habitants dans la recherche de solution technique pour être réellement en phase de concertation.

Introduction

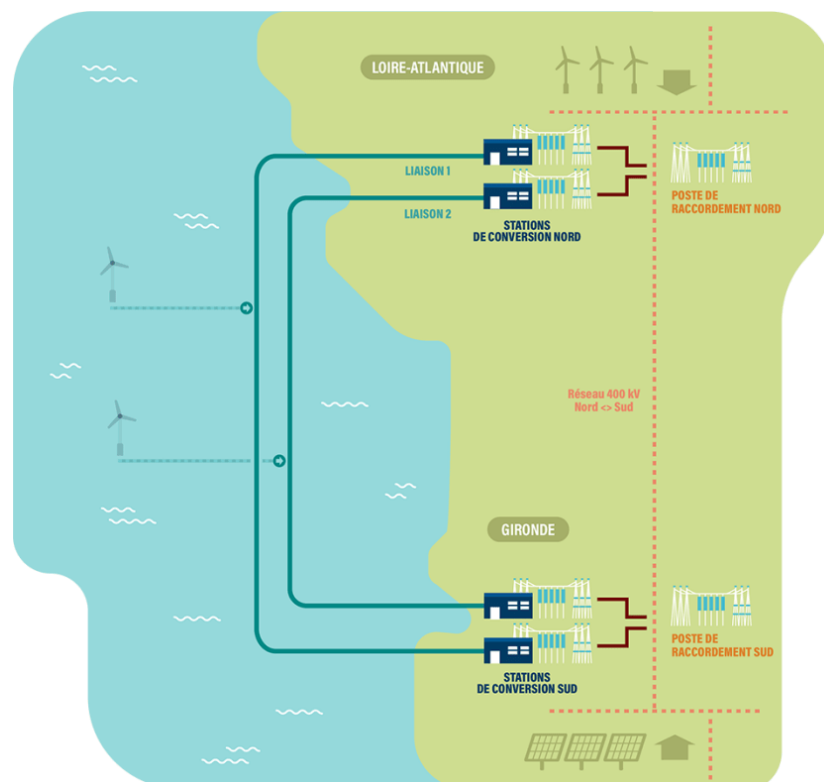
Le projet objet de la concertation

- **Responsable du projet et décideurs impliqués :**

RTE est le maître d'ouvrage de ce projet.

- **Carte du projet ou plan de situation :**

Le projet s'inscrit dans un territoire étendu, englobant notamment les régions Pays-de-la-Loire et Nouvelle-Aquitaine.



Carte schématique du projet (source RTE)

- **Objectifs du projet selon le porteur de projet**

Dans un contexte de transition énergétique accélérée, le réseau électrique le long de la façade Atlantique devrait être renforcé afin d'accueillir 2 GW supplémentaires d'électricité à l'horizon 2035. Pour y répondre, RTE propose la création d'un nouvel axe électrique – essentiellement sous-marin et souterrain – fonctionnant en courant continu à 320 000 volts, avec jusqu'à quatre stations de conversion. Ce dispositif permettra de renforcer le réseau, mais en plus de raccorder à terme deux futurs parcs éoliens offshore, visant à assurer la sécurité d'alimentation et à accompagner la transformation du système énergétique national.

- **Caractéristiques du projet et alternatives mises au débat**

Pour atteindre cet objectif, plusieurs scénarios étaient possibles. Les différents scénarios sont présentés dans le dossier du maître d'ouvrage. Le choix du scénario retenu est également expliqué.

- **Coût** estimatif du projet 4 milliards d'euros
- **Contexte** du projet

Après plusieurs années de concertations autour de l'éolien en mer, les acteurs de la façade atlantique sont familiarisés avec le développement de nouveaux projets en mer.

Le projet s'inscrit dans un territoire étendu, englobant notamment les régions Pays-de-la-Loire et Nouvelle-Aquitaine. Ce secteur, marqué par la présence d'importantes infrastructures portuaires et industrielles, connaît une augmentation significative des flux électriques en raison du développement des énergies renouvelables et des nouvelles exigences de la transition énergétique. L'axe proposé traverse des zones à forte sensibilité environnementale, nécessitant une intégration harmonieuse avec le paysage et les activités économiques locales.

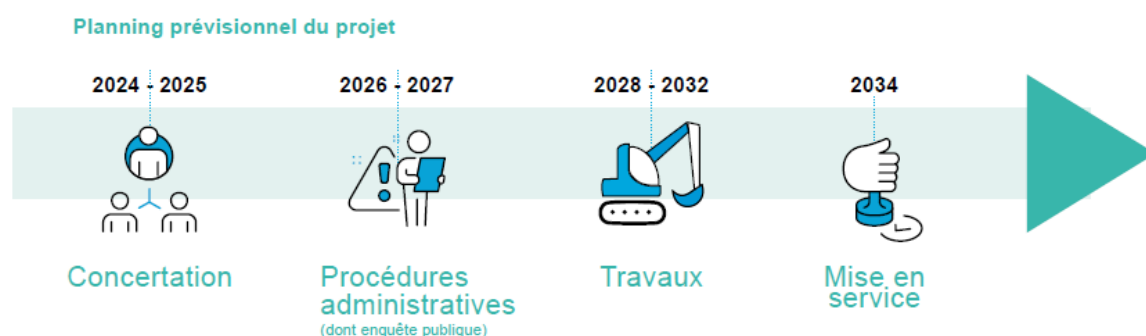
Ainsi, l'étude de contexte menée avant le lancement de la concertation préalable révèle plusieurs enjeux :

- La maîtrise de l'impact environnemental, notamment sur les zones maritimes et les écosystèmes sensibles, mais aussi sur les trajets terrestres
- La sécurité et la fiabilité des ouvrages électriques, adaptés aux besoins futurs et au changement climatique
- La transparence des choix techniques et financiers, compte tenu d'un investissement estimé à environ 4 milliards d'euros
- L'intégration territoriale du projet, afin de concilier développement des infrastructures et préservation des activités économiques et sociales locales.
- La conciliation des usages en mer et à terre pendant les phase travaux et exploitation.

- **Calendrier du projet**

Le calendrier du projet intègre les phases de concertation préalable et dite « Fontaine* » sur la période 2024 / 2025. Si le projet se poursuit, les travaux doivent commencer en 2028.

Conformément à la nouvelle circulaire concertation dite « Ferracci » du 21 mars 2025, le choix a été fait par RTE de rester sur la procédure de la circulaire du 9 septembre 2002 (*« en ce qui concerne les projets pour lesquels une concertation est en cours, il est possible soit d'appliquer la circulaire du 9 septembre 2002, soit de mettre en œuvre la présente circulaire. »*)



(Suivant le maître d'ouvrage RTE)

- **Schéma décisionnel**

Tout projet d'ouvrage RTE doit faire l'objet d'une justification technico-économique et d'une concertation visant à préparer les étapes réglementaires de son autorisation. La justification technico-économique du projet GILA a été jugée recevable le 10 avril 2024 par le Ministère de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et économique, validant ainsi son opportunité et son optimisation globale.

Sur cette base, le processus de concertation « Fontaine » a pu s'engager sous l'égide du préfet de Nouvelle-Aquitaine, processus à l'issue duquel un procès-verbal de fin de concertation est soumis pour validation au ministre chargé de l'énergie.

S'engage en parallèle la concertation préalable volontaire sous l'égide des garant.e.s de la CNDP. A l'issue du bilan des garant.e.s, la concertation Fontaine aurait pour ambition de finaliser la définition du FMI (Fuseau de moindre impact).

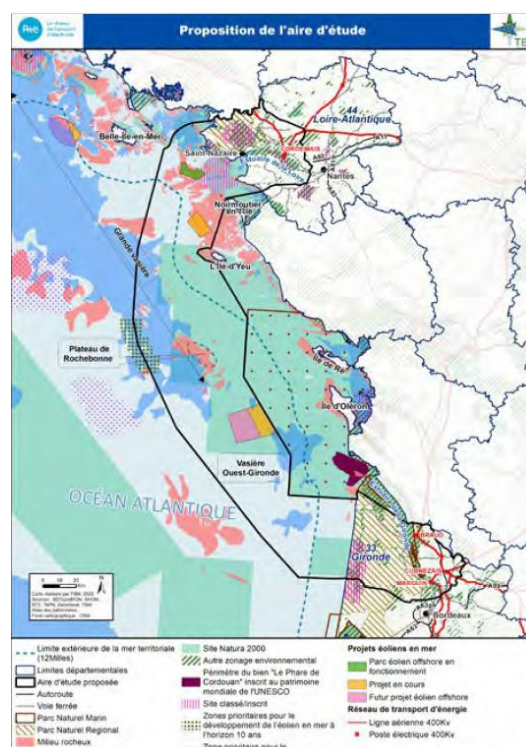
Le dossier sera ensuite instruit par les services de l'État et soumis notamment à enquête publique. In fine, les autorisations seront délivrées par le ministère en charge de l'énergie et le préfet. Voici les principales autorisations qui devront être obtenues, et qui sont susceptibles d'être complétées ultérieurement :

- Une concession d'utilisation du domaine public maritime pour l'occupation du domaine public maritime.
- Une autorisation environnementale au titre des articles L. 181-1 et suivants, requise au titre de la loi sur l'eau notamment pour les liaisons sous-marines.
- Une étude d'incidences Natura 2000.
- Une déclaration d'utilité publique (DUP) au titre des articles L. 323-4 et suivants du code de l'énergie pour les liaisons sous-marines et souterraines. Les stations de conversion et éventuels postes à terre pourront faire l'objet de demandes de déclaration d'utilité publique au titre de l'article L. 121-1 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique. Le cas échéant, les demandes de DUP emporteront mise en compatibilité des documents d'urbanisme.
- La création des stations de conversion pourra faire l'objet de demandes d'autorisations environnementales en application des articles L.181-1 et suivants du code de l'environnement. Selon les cas, ces autorisations environnementales et celle précitée relative à la partie sous-marine située sur le domaine public maritime pourront faire l'objet d'une procédure commune.
- Des permis de construire pour les stations de conversion.

La saisine de la CNDP

• Contexte de la concertation

La saisine de la CNDP intervient le 22/10/2024 (Annexe n°2) alors que la concertation dite « Fontaine » est déjà en cours et placée sous l'égide du Préfet coordinateur, le préfet de Région Nouvelle-Aquitaine. A ce stade, les acteurs institutionnels concernés ont déjà abordé la question de l'aire d'étude pour le passage du câble. Cette aire d'étude est validée les 23 et 30 janvier 2025 lors de deux réunions plénières à Nantes et Bordeaux, quelques semaines avant le début officiel de la concertation préalable des publics. Doublon ou complémentarité ? La question se pose. Donc in fine, toutes les options sont encore possibles et plusieurs scénarios sont d'ailleurs présentés, mais les acteurs ont d'ores et déjà validé une aire d'étude qui se situe bien en mer, rendant moins crédibles les scénarios alternatifs terrestres.



• Décision d'organiser une concertation

Par décision lors de la séance plénière du 06/11/2024, la CNDP a décidé d'organiser une concertation préalable selon l'article L121.17 du Code de l'environnement et a désigné Madame Julie Dumont et Monsieur Pascal Brérat comme garant.e.s de la concertation (Décision 2024.156 Annexe n°3). Le 11/12/2024, la CNDP désigne M. Jean-Yves Albert, garant de la concertation préalable, en remplacement de M. Pascal Brérat et en complément de Mme Julie Dumont, précédemment désignée. (Annexe n°4)

Garantir le droit à l'information et à la participation

« Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques, et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement » - Article 7 de la charte de l'environnement.

La Commission nationale du débat public est l'autorité indépendante chargée de garantir le respect du droit individuel à l'information et à la participation sur les projets ou les politiques qui ont un impact sur l'environnement. Il s'agit d'un droit constitutionnel, qui est conféré à chacune et à chacun.

Afin de veiller au respect de ces droits, la CNDP nomme des tiers garant.e.s neutres, qui ont pour rôle de garantir au nom de l'institution la qualité des démarches de concertation mises en œuvre par les porteurs de projet. Les attentes précises pour cette mission ont été formulées dans la lettre de mission du/ de la garant.e qui se trouve en annexe de ce bilan.

- **Le rôle des garant.e.s**

Un.e garant.e est une personne inscrite sur la liste nationale des garant.e.s, neutre et indépendante, nommée par la CNDP pour garantir une concertation, c'est-à-dire pour garantir le droit à l'information et le droit à la participation selon le Code de l'Environnement. L'absence de conflit d'intérêt est un prérequis indispensable à la désignation d'un.e garant.e. Pour chaque nouveau dispositif dans les territoires, la CNDP mandate un.e ou plusieurs garant.e.s pour garantir la qualité du dispositif participatif au nom de l'institution et dans le respect de ses principes ; à savoir l'indépendance vis-à-vis des parties prenantes, la neutralité par rapport au projet, la transparence de l'information, l'argumentation des points de vue, l'égalité de traitement et l'inclusion de tous les publics concernés. Chaque tiers garant.e est lié.e à la CNDP par une lettre de mission rendue publique qui leur présente leur rôle ainsi que les attentes de la CNDP vis-à-vis du responsable du projet. A l'issue de la concertation, les garant.e.s rédigent un bilan qui est transmis aux porteurs de projet, à la CNDP et à tous les acteurs.

Dans ce cas précis, les garant.e.s avaient pour mission d'être particulièrement attentifs à la mobilisation, aux modalités de concertation et à la complétude du DMO, tout en ayant conscience que le pilotage de la concertation restait de la responsabilité de RTE, du fait que l'on soit sur une concertation volontaire L121.17.

La concertation préalable sur ce projet devait notamment s'appuyer sur les enseignements qui résultent des différents débats publics qui ont été organisés sur les projets de construction de parcs éoliens offshore sur cette même façade atlantique et sur les processus de concertation en cours et postérieurs aux débats sur la révision des documents stratégiques de façade concernant les deux façades concernées par ce projet (façade Nord Atlantique - Manche Ouest et façade Sud Atlantique).

Le travail préparatoire des garants

Les résultats de l'étude de contexte

Pour l'étude de contexte, les garant.e.s ont réalisé une quarantaine d'entretiens avec des organismes, associations et élus entre décembre 2024 et janvier 2025.

Pour la partie nord du projet les entretiens se sont tenus :

- Le 02 janvier 2025 avec le Directeur de France Nature Environnement (FNE) Pays de la Loire ;
- Le 09 janvier 2025 avec la DREAL Pays de la Loire ;
- Le 10 janvier 2025 avec la Chargée de mission à l'OFB Délégation Façade Atlantique ;
- Le 13 janvier 2025 avec 13 janvier le Président de la LPO Pays de la Loire ;
- Le 16 janvier 2025 avec le Chargé de mission au Comité Régional des Pêches maritimes et des Élevages Marins des Pays de la Loire (COREPEM) ;
- Le 17 janvier 2025 avec le Chargé de mission énergie et climat à la Communauté d'Agglomération Cap Atlantique, à noter que cette collectivité regroupe 15 communes, que le projet GILA a été présenté aux élus dans le cadre de la concertation « Fontaine ». Cap Atlantique se positionne comme le guichet d'entrée de la collectivité pour tous les interlocuteurs y compris les bureaux d'études.
- Le 3 février 2025 avec l'animatrice SAGE estuaire de la Loire.

Pour la partie sud du projet, les entretiens suivants ont été menés :

- Le 12 décembre 2024 avec RWE
- Le 19 décembre 2024 avec la SEPANSO
- Le 19 décembre 2024 avec le Grand Port Maritime de Bordeaux
- Le 02 janvier avec la FNE NA
- Le 09 janvier 2025 avec la DREAL NA
- Le 13 janvier 2025 avec le GIP Littoral
- Le 13 janvier avec la Surfrider Foundation
- Le 13 janvier 2025 avec le CDPMEM 17
- Le 14 janvier avec le Maire de Cubnezais
- Le 15 janvier 2025 avec le CRPMEM (4 représentants)
- Le 20 janvier 2025 avec le Maire de Naujac
- Le 10 février 2025 avec le CSRPN
- Le 17 février 2025 avec un Enseignant-Chercheur en Ecologie et Biogéochimie des Systèmes Côtiers
- Le 17 février 2025 avec la Maire du Porge
- Le 24 février 2025, avec le CESER de Nouvelle-Aquitaine
- Le 24 mars 2025, avec des agents de la Communauté d'agglomération de la Rochelle

Nous retenons de ces entretiens que le sujet ne mobilise pas outre mesure. En revanche, le projet se cumule avec bien d'autres projets ayant fait l'objet également de débats ou concertations.

Parmi les acteurs concernés, les pêcheurs sont particulièrement impactés en phase travaux et potentiellement par la suite. Les riverains des stations de conversion seront également impactés, mais il est difficile de savoir quels secteurs notamment au sud puisque 3 options sont en discussion.

La tenue de la concertation Fontaine avant la concertation préalable a induit un biais, car la plupart des acteurs du territoire étaient bien informés du projet.

Mais, il subsiste plusieurs points de vigilance :

- Le projet a une aire d'étude très étendue qui couvre deux régions et un passage en mer, ce qui ne facilite pas la lisibilité du projet ni la mobilisation du grand public.
- Le MO ne dispose d'aucun fichier directement tourné vers les publics, d'où la nécessité d'une stratégie de relais locaux et presse, qui fonctionne bien.

Parmi les recommandations essentielles figurent :

- Assurer une communication régulière et accessible pour informer l'ensemble des publics sur l'évolution du projet.
- Adapter le dispositif de concertation aux spécificités territoriales et aux enjeux environnementaux propres à la façade Atlantique.
- Prendre en compte l'ensemble des propositions et préoccupations exprimées par les parties prenantes pour ajuster les choix techniques et d'implantation.
- Mettre en place un suivi post-concertation afin d'assurer la continuité du dialogue et l'intégration effective des contributions dans le projet final.

Parmi les sujets à traiter on retient :

- Environnement : biodiversité marine et terrestre, protection des habitats naturels ;
- Activités économiques (essentiellement pêche et tourisme) : cohabitation avec la pêche, sécurité en mer, période estivale et travaux
- Territoire et acceptabilité (collectivités territoriales) : intégration locale, impacts sur le territoire, perception du projet.

L'élaboration du dispositif de concertation : périmètre, calendrier, modalités d'information, de mobilisation et de participation

Des rencontres régulières

Les garant.e.s ont mené plusieurs entretiens de cadrage et de suivi avec le maître d'ouvrage RTE.

Les interlocuteurs chez RTE sont des chargés de concertation, qui ont pris un Assistant à Maitrise d'Ouvrage (AMO) pour les accompagner dans la préparation et l'animation de la concertation préalable.

Le premier point à noter est que les éléments de langage sont partagés et qu'il ressort des échanges une volonté d'aller vite et nous constatons que le dossier est déjà très avancé.

Pour échanger sur les modalités de mobilisation et de concertation, nous avons eu plusieurs temps d'échange entre garant.e.s et RTE. En voici la liste et les ordres du jour :

- Première réunion le 27/11/2024 afin de faire connaissance et poser les ambitions de cette concertation. Cette réunion a permis de découvrir les premiers éléments du projet, son contexte et les enjeux identifiés par RTE à ce stade.
- Deuxième réunion le 12/12/2024. RTE a présenté ses premières pistes pour la menée de la concertation préalable, à laquelle les garant.e.s ont réagi par un certain nombre de préconisations orales retranscrites ensuite sous la forme d'une première note de recommandations le 31/12/2024 (Annexe n°5).
- Troisième réunion, le 23/01/2025 afin de faire un point sur le Dossier du Maître d'Ouvrage (DMO) et le dispositif de concertation. Rédaction d'une deuxième note de recommandation le 23/01/2025 (Annexe n°6).

- Quatrième réunion le 18/02/2025 afin de revenir sur le projet de DMO, le dispositif de concertation quasi finalisé et le plan de communication.
- Une cinquième réunion le 28/02/2025 afin voir la complétude du DMO et de préparer le webinaire des élus prévu le 10/03/2025.
- Le 06/03/2025 Pour un point communication et modalités.
- Le 27 mars nous constatons que la mobilisation est faible, les réunions de lancement n'ont mobilisé que 5 personnes en Nouvelle-Aquitaine et 18 personnes en Loire-Atlantique. Par ailleurs, nos notes de recommandations 1 et 2 n'ont pas reçu de réponse écrite de la part de RTE. Nous adressons ce même jour une troisième note de recommandation (Annexe n°7).

Nous avons donc adressé trois notes de recommandation à RTE : la n°1 le 31 décembre 2024, la n°2 le 23 janvier 2025, et la n°3 le 27 mars 2025.

RTE nous a remis un mémoire en réponse argumenté le 31 mars 2025, nous avons obtenu des réponses point par point à nos recommandations formulées dans les notes suscitées. Dans le même temps, RTE nous annonce qu'une présentation du projet GiLA auprès du public scolaire au lycée La Colinière à Nantes était en cours de programmation. (Annexe n°8).

Le périmètre de la concertation

Le périmètre de la concertation a été calqué sur le périmètre de l'aire d'étude avec une attention particulière pour les zones d'atterrages et de localisation potentielle des stations de conversion. Les garants sont eux-mêmes présent.e.s physiquement au Nord et au Sud de la zone pour suivre les travaux.

Un dispositif classique

Même si RTE a démontré sa volonté de conduire cette concertation préalable dans les meilleures conditions possibles, nous constatons que plusieurs ambitions initiales ou préconisations n'ont pas toujours été suivi d'effets, comme par exemple un projet de BD explicative mais remplacé par un pupitre d'information avec une planche d'illustrations moins facile à transmettre.

Le calendrier de la concertation et le nombre de rencontres sont conformes aux échanges que nous avons pu avoir et toutes les dates de réunions ont bien été communiquées en amont de la concertation sur le site participatif et dans le DMO, même si ce dernier a eu du retard pour sa mise en ligne (annonce de la concertation le 03 mars 2025, mise en ligne du DMO le 13/03/2025).

Au final, le nombre de rencontres est satisfaisant. Le dispositif est classique et conforme à ce type de projets.

Le dispositif en résumé (détail en Annexe N° 10) :

- 6 réunions publiques présentielles également réparties au Nord et au Sud
- 9 ateliers territoriaux dont 4 pour la partie Loire Atlantique et 5 pour la partie Gironde
- 2 webinaires de restitutions des ateliers territoriaux
- 7 débats mobiles dont 3 pour la partie Loire Atlantique et 4 pour la partie Gironde

Nous avons été présents aux réunions publiques, aux webinaires, ainsi qu'aux ateliers territoriaux à l'exception de celui d'Arsac. Nous avons pu constater la mobilisation du porteur de projet RTE et de ses prestataires pour assurer une information complète sur le projet et prendre en compte les informations et recommandations du public.

Des relations fluides

Les relations avec les professionnels de RTE furent très fluides et globalement toutes les préconisations faites à l'oral pour le bon déroulement des séances ont été suivies. Plusieurs séances de travail ont permis un vrai travail en intelligence collective pour trouver les meilleures solutions de mobilisation.

Au-delà des responsables opérationnels des projets, RTE a su s'entourer de compétences solides en concertation, ce qui facilite grandement les relations avec les garants de la CNDP, même sur une procédure relevant de l'article L121.17.

Les recommandations des garant.e.s concernant les modalités d'information, de mobilisation et de participation

Une communication qui a rencontré des « difficultés » à mobiliser les publics

Le point dur réside dans les efforts de communication pour aller au-delà des publics institutionnels.

Les institutionnels ont été mobilisés de longue date sur la concertation Fontaine, en revanche, comment atteindre le grand public sur ce type de projet ? Nous avons envisagé avec RTE les acteurs relais comme une des voies à suivre, notamment par les élus du territoire pour toucher leurs administrés. Certains ont bien joué le jeu d'autres moins.

A ce titre et sur demande d'un élu de Gironde, relayé par les garants, il a été proposé un webinaire spécifique pour les élus afin qu'ils disposent de matériel de communication prêt à l'emploi pour diffuser les informations auprès de leurs administrés.

La communication assurée par la Presse

La participation dans les quinze premiers jours de la concertation étant très faible, nous avons alerté RTE car nous avons considéré la présence dans les médias insuffisante et nous avons recommandé de l'intensifier (conférence ou point presse ...). Nous avons également souhaité disposer de la revue de presse (écrite et audiovisuelle). C'était l'objet de la recommandation N°3 Annexe N° 7) :

Si RTE a partagé le constat selon lequel la participation pourrait être plus importante, RTE n'a pas considéré que c'était un défaut de communication. Des communiqués de presse sur le projet annonçant la concertation ont été émis et ils ont été suivis de retombées dans des médias aussi variés que Sud-Ouest, 20 Minutes, Presse Océan, Ouest France, Ici et France 3 région. Partant de ce constat et de l'absence de réelle information nouvelle concernant la concertation ou le projet, RTE a considéré qu'il n'y avait pas matière à organiser d'événement spécifique vers la presse.

Un premier point des retombées médiatiques nous a été adressé pour la période du 12 mars au 27 mars 2025. Ainsi, 25 articles ont été relevés dans la presse locale et spécialisée ; dans le même temps, l'information a été relayée par 14 collectivités sur leurs réseaux sociaux ou sur leur site web.

En voici le détail :

- 14/03/25 – retombée positive : publication Facebook de la ville de Macau
- 20/03/25 – retombée positive : publication de la ville de Guérande
- 21/03/25 – retombée neutre : publication de la mairie de Laruscade. Ici, la description du projet dans la publication n'est pas en adéquation avec le projet GiLA
- 24/03/25 – retombée positive : publication Facebook de la CCI Nantes St-Nazaire
- 25/03/25 – retombée positive : publication Facebook de la mairie de Naujac-sur-Mer
- 27/03/25 – retombée positive : publication Facebook de la mairie d'Avensan
- 27/03/25 – retombée positive : publication Facebook de Communauté de communes Grand Cubzaguais
- 28/03/25 – retombée positive : article du site de la commune de Ludon-Médoc
- 28/03/25 – retombée positive : publication Facebook de la mairie de Saint Yzan de Soudiac
- 30/03/25 – retombée positive : publication Facebook de la mairie de Mesquer-Quimiac
- 31/03/25 – retombée positive : publication Facebook de la mairie de Naujac-sur-Mer (uniquement un repartage de la publication du 25/03/25).
- 31/03/25 – retombée positive : publication Instagram de la mairie de Saint-Léger-les-Vignes
- 04/04/25 – retombée positive : publication Facebook de la mairie de Chauvé

Les parties-prenantes impliquées annoncent le lancement de la concertation publique sur le projet GiLA via leurs réseaux sociaux. Elles y partagent des visuels du projet et un lien vers la page dédiée sur le site de RTE :

- 31/03/25 – retombée positive : publication Facebook de la ville de Croisic
- 08/04/25 – retombée positive : publication Facebook de la Communauté de Communes Erdre & Gesvres
- 08/04/25 – retombée positive : publication Facebook de la ville de Préfailles
- 08/04/25 – retombée positive : publication Facebook Pascal Leray, chargé de développement culturel à la mairie de Préfailles
- 09/04/25 – retombée neutre : publication X du compte RTE Ouest (Vue par 206 comptes différents / Vue + de 2 580 fois au total)
- 09/04/25 – retombée neutre : publication Facebook d'un habitant de Rochefort
- 10/04/25 – retombée positive : publication Instagram de Cap-Atlantique-Agglo (Communauté d'agglo Presqu'Île Guérandaise)
- 10/04/25 – retombée positive : publication Facebook de la Ville d'Herbignac
- 10/04/25 – retombée positive : publication Facebook Cap-Atlantique-Agglo (Communauté d'agglo Presqu'Île Guérandaise)

Le dossier de concertation et sa synthèse

Le dossier du maître d'ouvrage (DMO) document de 80 pages très étayé et documenté a fait l'objet de plusieurs échanges entre les garant.e.s et RTE. Les garant.e.s ont apprécié que la partie concertation figure au premier chapitre du DMO, le chapitre proposant une bonne clarification des sujets sur lesquels la participation était attendue.

Le document de synthèse sous la forme d'un dépliant de 6 pages présente les grandes lignes du projet à l'aide d'un schéma ; on y retrouve la planification des concertations « Fontaine » et de la concertation préalable sous l'égide des garant.e.s. La concertation continue est également annoncée dans cette brochure.

Le calendrier de la concertation

La concertation s'est déroulée du 18 mars au 30 mai 2025, soit pendant 11 semaines avec une répartition équilibrée entre les réunions publiques d'ouverture et de clôture, des ateliers à thèmes et des débats mobiles.

Le périmètre de la concertation

Toutes les possibilités proposées au public pour s'informer et participer ont fait l'objet tant au Nord qu'au sud d'un choix des lieux les plus concernés par les deux atterrages, les deux emplacements de stations de conversion et les parcours terrestres des ouvrages.

La prise en compte des recommandations par le responsable du projet

Lors des échanges que nous avons pu avoir dans le cadre de la préparation de la concertation, nos préconisations ont été prises en compte par RTE. Notamment, dans le dossier de la concertation ou une part importante a été consacrée au rôle de la CNDP et au dispositif de concertation.

Le dispositif de concertation

Affichage et kit de communication :

- des articles et publications réseaux sociaux clé en main
- un webinaire avec 80 participants de présentation de la concertation du public
- un dossier de concertation complet en ligne et en version papier

La publicité et les retombées médiatiques :

- 42 retombées médiatiques liées à la concertation du public, dont 6 interviews du directeur de projet dans : France 3 Pays de la Loire, France Bleu, Presse Océan, Ouest France, Sud Ouest et 20 minutes Gironde ;
- 50 publications sur les réseaux sociaux des communes ;
- Un kit de communication web envoyé à 477 parties prenantes ;
- Affichage en mairies et publication réglementaire dans la presse, dont 196 avis de concertation déposés dans les communes de l'aire d'étude et des parutions dans 5 quotidiens régionaux et 1 quotidien national.

26 temps de rencontres et d'échanges uniformément réparties entre le nord et le sud :

- 6 réunions publiques hybrides (présentiel et visioconférence)
- 20 autres rencontres publiques (9 ateliers thématiques, 7 débats mobiles, 2 webinaires de restitution des ateliers et 2 interventions in situ à la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de Gironde et à l'Université de Nantes

Deux interventions spontanées :

- A la CCI de Bordeaux le 20 mai.
- En classes de première et de terminale STI2D au lycée de la Colinière à Nantes le 4 juin dernier.

Les possibilités de participer en ligne :

- Une plateforme de contribution en ligne
- Une adresse mail RTE dédiée à la concertation
- Les contacts mail des garant.e.s
- Les réponses aux questions posées lors des rencontres de concertation

Avis sur le déroulement de la concertation

Le porteur de projet RTE a respecté le programme annoncé, tant pour les réunions publiques que pour les ateliers thématiques et les débats mobiles. En tant que garant.e.s, nous avons assisté à l'ensemble des réunions publiques ainsi qu'aux ateliers, à l'exception de celui organisé à Arsac le 2 avril.

Nous avons pu constater que les moyens matériels nécessaires ont été mis à disposition, que les représentants de RTE ont répondu aux questions des participants, et que toutes les réunions et ateliers ont été clôturés une fois que l'ensemble des personnes présentes avaient pu s'exprimer. Le public a eu la possibilité de participer à la concertation sans restriction.

Ces événements n'ont pas suscité une participation particulièrement importante du public. Toutefois, la majorité des personnes présentes ont pris la parole et exprimé leur point de vue, enrichissant ainsi la réflexion et favorisant la prise en compte de nombreux éléments dans l'élaboration du projet.

En tant que garant.e.s, nous avons systématiquement rappelé, lors de chaque réunion et atelier, notre rôle suite à notre désignation par la CNDP. Il est également important de souligner que les échanges se sont toujours déroulés dans un climat courtois, sans agressivité.

Le droit à l'information a-t-il été effectif ?

Le public disposait d'informations claires et synthétiques via le dossier du maître d'ouvrage et le site internet du projet. Des informations complémentaires ont été données aux publics lors des diverses rencontres. RTE a toujours répondu précisément aux questions posées et s'est entouré d'experts ressources quand cela était nécessaire.

Le dossier réalisé par le maître d'ouvrage était conforme aux échanges préalables avec les garants et comportait des parties techniques explicitées au moyen de dessins et schémas. Il comportait de nombreux visuels. Il constituait le socle principal avec en complément des kakémonos et des tronçons de câble.

Globalement, toutes les questions ont trouvé des réponses claires et précises.

Le dossier d'information a été publié le 12/03/2025 avec un retard de 9 jours par rapport aux préconisations légales (art L121-16, R121-19 CE, point 3 article 6 Aarhus). Cet élément n'a semble-t-il pas été préjudiciable par la suite vu la nature du projet.

Par ailleurs, le site d'information de RTE était disponible en amont de la concertation avec une mise à disposition de documents d'information dès le 28 février : flyer, plaquette du projet, affiche de la concertation du public.

Selon les garants.e.s, l'information était claire et complète. Nous pensons que tous les publics, qui s'intéressent à la vie locale ou lisent la presse quotidienne régionale avaient la possibilité d'être informés de l'existence du projet et de trouver de l'information sur ce dernier. Sur ce dossier, nous estimons qu'il y a eu respect du droit à l'information.

Le droit à la participation a-t-il été effectif ?

Le public institutionnel ne s'est pas beaucoup mobilisé pour cette concertation. Ce fait s'explique par la tenue préalable de la concertation Fontaine qui les a mobilisés sur la définition de l'aire d'étude juste avant le lancement de la concertation préalable. Les publics de riverains se sont mobilisés en fonction du degré d'information diffusé et porté localement. Les municipalités avaient assez bien relayé l'information.

La participation in fine a été très faible surtout sur la partie Sud. Le projet parle d'un câble qui passe en mer puis passe en partie terrestre mais souterraine. Autrement dit, pas de visibilité sur le territoire. Ainsi, peut-être que la mobilisation est plus faible dans la mesure où les impacts sur les citoyens sont moins palpables que les parcs éoliens offshore qui sont d'actualité sur la façade Atlantique. Pourtant, des débats mobiles ont été organisés sur les marchés locaux afin d'informer et de mobiliser.

La durée et les dates nous ont semblé adaptés, les informations étaient clairement affichées sur les supports de communication et ont été assez bien relayées. Le territoire au sud était le Médoc. Les rencontres se passaient sur cette zone. Or, il faut noter que ce territoire est un peu enclavé et difficile d'accès.

Concernant le site participatif, il a lui aussi été peu utilisé, mais ce dernier assez classique et ergonomique, permettait sans problème à celui qui le souhaitait de poser des questions ou déposer un avis.

Les dispositifs d'échanges

Globalement, les réunions ont permis à chacun de s'exprimer et de poser toutes les questions qui ont obtenu des réponses. Souvent, des publics ont avancé des arguments et des solutions et les équipes de RTE ont été en écoute active sur ces sujets.

Le langage utilisé était clair et on peut parler ici d'un vrai effort de pédagogie. Les formats atelier étaient bien pensés avec des supports de travail adaptés pour accueillir les propositions des personnes présentes.

Certaines discussions ont permis d'avancer sur le tracé ou encore sur la maîtrise des risques aux alentours des stations de conversion ou encore la période des travaux pour impacter le moins possible les activités locales.

Les chiffres clés de la participation

Lors des temps d'échanges, 548 personnes rencontrées :

- 293 participants aux réunions et ateliers dont 83 à distance
- 173 personnes rencontrées sur les marchés

- 82 personnes rencontrées lors des interventions à la CCI de Gironde et à l'Université de Nantes

La participation numérique :

- 905 visiteurs sur la plateforme de contribution
- 315 contributions collectées lors des rencontres
- 29 contributions reçues en ligne et par mail (20 sur la plateforme numérique et 9 par mail) dont 9 pièces jointes (type « cahier d'acteurs »)

Les contributions déposées sur le registre numérique ont été publiées avec les réponses

Soit au total 344 contributions versées à la concertation dont 78 propositions concrètes sur l'intégration des ouvrages dans leur environnement (propositions notamment de fuseaux de passage pour les liaisons et d'emplacements pour les stations de conversion).

Le porteur de projet RTE a répondu à toutes ces contributions, elles ont été classées par thématiques comme suit :

- Opportunité du projet (finalité et objectifs, enjeux et besoins, coût et financement...) 66
- Solution proposée et scénarios alternatifs (questions techniques, autres solutions proposées...) 111
- Enjeux naturels maritimes (environnement, biodiversité...) 23
- Enjeux naturels terrestres (environnement, biodiversité...) 53
- Enjeux humains terrestres et maritimes (paysage, cadre de vie, santé, loisirs, vie quotidienne...) 65
- Effets socio-économiques maritimes ou terrestres (activités - pêche, tourisme... - travaux/chantier, retombées locales...) 45
- Concertation (information, enquête publique, procédures réglementaires...) 67
- Autre (contributions hors sujets, ex : impacts des éoliennes) 5

Les questions techniques et les solutions alternatives représentent le tiers des contributions.

Synthèse des arguments exprimés

Synthèse des observations et propositions ayant émergé pendant la concertation

Les questions de portée générale sur l'opportunité du projet et ses alternatives

Opportunité et procédures

Plusieurs personnes se sont exprimées au Nord comme au Sud sur les problèmes d'intermittence de l'éolien en mer. Certes le débat public a déjà eu lieu, mais RTE en charge des raccordements est régulièrement interrogé sur ce sujet.

- Dans le cadre de sa mission de service public, RTE a l'obligation de raccorder au réseau tous les sites de production d'électricité quels qu'ils soient : éoliens, photovoltaïques, hydrauliques, nucléaires, thermiques, etc. La régulation du réseau est une mission importante et des recherches sont en cours pour stocker l'énergie.

Ce projet ne sert qu'au raccordement des parcs éoliens Oléron 2 et Golfe de Gascogne Sud ?

- Le projet a un double objectif, le raccordement des 2 parcs éoliens cités et le renforcement du réseau de transport d'électricité sur la façade Atlantique pour faciliter le transit Nord / Sud, le réseau aérien actuel 400 KV sera saturé à l'horizon 2035.

Le projet pourrait-il être utilisé pour le raccordement du parc éolien Yeu-Noirmoutier ? et si une extension de ce parc était réalisée ?

- Le raccordement du parc éolien Yeu-Noirmoutier est réalisé à partir du réseau terrestre, la capacité de ce raccordement est de 500 MW et il n'est pas prévu d'extension de ce parc qui répondait à un appel d'offre de l'État.

Est-ce qu'on est sûrs que les parcs éoliens en Charente Maritime se feront ?

- L'AO7 (Oléron 1) est en cours d'attribution à un opérateur, l'AO9 (Oléron 2) en cours également, les autres projets ont été acté dans une décision ministérielle d'octobre 2024.

Comment RTE analyse les consommations et les productions pour trouver un équilibre ?

- Le schéma décennal de développement du réseau (SDDR) de 2019 montrait déjà des contraintes fortes sur le réseau, Futurs énergétiques 2050 montre également des augmentations de production. Un débat public s'engage à l'automne sur le prochain SDDR.

Pourquoi 2 liaisons et pourquoi pas un seul fuseau, les niveaux de tension sont-ils compatibles avec le raccordement du parc éolien du Banc de Guérande ?

- 2 liaisons pour avoir une capacité de 2 X 1200 MW, si 2 tracés distincts un seul fuseau. Le raccordement du parc éolien du Banc de Guérande est 225 KV alors que GiLA est destiné à renforcer le réseau 400 KV.

Est-ce que le câble pourra aussi servir pour des échanges internationaux ?

- Non, il est une liaison uniquement en France pour renforcer notre propre réseau.

Y'aura-t-il une enquête publique sur ce projet ?

- Oui en 2028 a priori pendant l'instruction des demandes d'autorisation.

Y a-t-il des opposants au projet ?

- Le projet est compris il n'y a pas d'opposition de principe sur son objet

Les travaux « pharaoniques » sont de grande ampleur à terre et en mer et très coûteux. Les centrales nucléaires ne seraient-elles pas plus appropriées à fournir l'énergie nécessaire ?

- Le projet répond à un double besoin le raccordement de 2 parcs éoliens offshore et le renforcement du réseau de transport à THT sur la façade Atlantique.

À la demande de RTE, le garant donne des précisions sur le projet PEMR dont l'objet est un transfert d'énergie entre le Maroc et le Royaume-Uni.

Questions techniques et de sécurité

Y'a-t-il un risque d'échauffement sur le câble terrestre et en mer ?

- Le câble en partie terrestre est un peu plus gros que celui qui passe en mer pour justement éviter les échauffements.

Y'aura-t-il des contraintes de constructibilité là où passe le câble ?

- Il faut environ 6 mètres pour insérer les deux câbles, à cet endroit, il faut éviter de planter des arbres avec des racines profondes. On peut construire à 2 mètres du câble.

Quelle est l'utilité des câbles fibre optique qui sont dans les câbles ?

- Cela sert à la conduite du réseau de transport d'électricité et détecter des anomalies éventuelles.
- ,

Quelle est la durée de vie d'un tel câble ?

- 40 à 50 ans

Sur un touret, combien de longueur de câble peut-on mettre ?

- 1 km de câble par touret pour la partie terrestre.

Quelles sont les capacités de transport de l'ouvrage projeté ?

- Capacité de l'ouvrage 2400 MW

La visite des ouvrages est-elle possible et prévue ?**Alternatives****Connait-on d'autres expériences de courant continu HVDC ?**

- Depuis 1986, il existe une interconnexion France Angleterre qui utilise cette technologie et aucun problème n'a été identifié.

Par ailleurs actuellement en exploitation : une seconde interconnexion avec l'Angleterre (IFA2), une interconnexion avec l'Espagne sous les Pyrénées (Baixas - Santa Llogaia) et une interconnexion avec l'Italie (Savoie - Piémont). En sus, il existe deux autres projets en cours de construction en HVDC par RTE.

Pourquoi est-on sûr du courant continu et pas de l'alternatif ?

- En très haute tension, le courant alternatif n'est pas adapté en souterrain sur des distances importantes.

Coûts du projet et retombées économiques**Le coût du projet est un sujet tout comme l'affectation de ces coûts.**

- RTE a répondu à ces questions, le coût global est estimé à 4 Md€, la prise en charge par le TURPE et une surveillance par la CRE.

D'autres participants souhaitent savoir si EDF ne va pas revendre à perte en cas de surproduction.

Quel aurait été le coût d'une installation terrestre ?

- Cela coûte 4 à 5 fois plus cher de passer par la mer.

Des habitants du littoral regrettent qu'il n'y ait pas de fiscalité locale pour les ouvrages enterrés.

- RTE précise qu'en revanche, il existe un fonds d'accompagnement pour la réalisation de chaque projet de création d'infrastructures en mer, le FAREMER. Par ailleurs, les communes concernées par les stations de conversion perçoivent des retombées fiscales dont la taxe d'Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER).

Est-ce que RTE achète des terrains où passe le câble ?

- Non, ce sont des servitudes de passage.

Est-ce que la société Nexans fera les travaux ?

- On ne sait pas encore qui sera le fournisseur. Il y a néanmoins peu de câbliers. Le SDDR (Schéma décennal de développement du réseau) 2025 ambitionne 50% des fournitures maritimes d'origine française à horizon 2040.

Les observations relatives aux enjeux maritimes

La partie maritime soulève moins d'inquiétudes que la partie terrestre, mais les publics attendent des réponses souvent techniques sur cette alternative maritime. Ils s'interrogent également sur la présentation de l'étude d'impact avant l'enquête publique.

Questions techniques

Des demandes de précisions techniques sur la taille des tronçons de câble, la manière dont ils sont raccordés, les bateaux utilisés pour transporter de tels câbles, leurs capacités.

- Il y aura environ 270 km de câble en mer, soit certainement 3 tronçons.
- Les bateaux sont des câbliers, ces bateaux sont spécialisés dans la pose de câble en mer, ils supportent des charges allant jusqu'à 10000 tonnes.
- Les câbles sont raccordés entre eux par des jonctions.
- A terre, ils sont déroulés à l'intérieur de fourreaux en PEHD (polyéthylène haute densité).

Les méthodes de pose font l'objet d'une attente particulière

- Les secteurs meubles sont à privilégier car ils permettent d'ensouffler les ouvrages, cette option réduit la durée des travaux et l'impact sur l'activité pêche. En Pays de la Loire sur les 380 bateaux de pêche, 220 évoluent au sein de l'aire d'étude.
- La vitesse d'avancement du chantier a été une question plusieurs fois posée (1 km/jour en moyenne).
- Une coordination est attendue avec l'extraction des granulats marins au niveau de l'estuaire de la Loire.

Enjeux environnementaux

Plusieurs acteurs ont émis le souhait d'avoir la connaissance des câbles existants et des projets de pose dans les fonds marins, cette information est toujours absente. Cependant, elle permettrait d'avoir une vision globale à court et moyen terme sur les impacts environnementaux, les tracés précis, les matériaux utilisés pour les enrochements en mer le cas échéant, etc.

- La Direction Interrégionale de la Mer Sud-Atlantique prévoit de produire des cartes avec tous les projets en mer de la zone.

Les études environnementales

- Elles ne sont pas toutes commencées, c'est une véritable attente sur leur contenu, les repérages de la macrofaune marine sont réalisés par avion.

Quel sera l'impact sur la faune marine ? les câbles en mer ne risquent-ils pas de perturber les communications entre les mammifères marins ?

- Les études faites dans ce domaine ne permettent pas de mettre en évidence ce risque.

Les compensations pour la partie maritime

- Si tant est qu'elles soient pertinentes / nécessaires (aucun projet RTE n'a nécessité de compensation en mer jusqu'à présent), Les compensations sont très difficiles dans le domaine maritime.

Conciliation des usages en mer

Il est fait référence au traitement du parc éolien Offshore du Banc de Guérande.

Est-ce qu'il y aura une enquête publique ? En 2011 pour le parc éolien du avec 60% d'opposants le site a été retenu c'est un déni de démocratie !

Le trafic maritime est important, de nombreux incidents sont à déplorer à proximité du parc éolien notamment le naufrage d'un bateau de pêche.

La multiplication des câbles en mer peut avoir des enjeux en termes de champ électromagnétique ?

- La liaison génère uniquement un champ magnétique statique lié au transit du courant dans le câble.

La mise en commun des éléments de la concertation recueillis en Gironde et en Loire Atlantique suscite des interrogations chez les professionnels de la pêche.

- Le porteur de projet précise que les études intégreront bien les problématiques des 2 estuaires.
- Le garant précise que le bilan de cette concertation sera unique et intégrera également les contributions recueillies dans les 2 régions.

Quelle compatibilité du câble avec les activités de pêche ?

- L'ambition est de ne pas avoir de restriction d'usage.

Partie Nord : Les observations relatives aux enjeux terrestres en Pays de la Loire et le franchissement de l'estuaire

La zone d'étude est très étendue, cependant, peu d'échos dans la presse locale en Pays de Retz sur le dispositif de concertation.

Les échanges entre les participants et le porteur de projet au cours des ateliers de Guérande, le Croisic, Préfailles et Cordemais.

• La station de conversion « nord » :

La première question posée par les participants concerne l'implantation sur le site de la centrale thermique de Cordemais, déjà artificialisé.

- Cette option est complexe à cause de zones inondables et de la propriété du terrain une partie au grand port maritime Nantes Saint Nazaire (GPMNSN) et l'autre à EDF, où d'autres projets sont à l'étude.

Pourquoi implanter la station de conversion à Cordemais et raccorder l'ouvrage sur le poste 400 KV existant et ne pas se raccorder sur la ligne 400 KV en aval de Cordemais ?

- Le raccordement sur le poste 400 KV existant offre plus de possibilités pour le transit d'énergie, se raccorder sur la ligne 400 KV en aval de Cordemais nécessite la construction d'un poste 400 KV avec toutes les contraintes techniques et environnementales que cela induit.

Les contraintes locales ont été évoquées par les participants, ces derniers ont signalé la présence de quartiers, de marais et de terres agricoles, jugés sensibles. Trois sites ont été proposés : La Glacière, La Chevalleraie et près de l'hippodrome, le premier serait le moins impactant.

- Les conclusions du public sont partagées par RTE après ses premières études.

D'autres thèmes ont été évoqués, ils traduisent les attentes du public pour des précisions sur :

- **L'impact sonore des installations (aéroréfrigérants)**
- **L'emprise de la station de conversion pour les 2 bipôles est de 10 ha, des parcelles ont été proposées par les participants, l'impact sur le ZAN local a été évoqué**
- **L'intégration paysagère de la station de conversion**
- **Les installations de conversion produiront une quantité de chaleur non négligeable, il est demandé à RTE d'étudier avec la communauté de communes la possibilité de récupérer cette énergie calorifique.**
- **Compensation agricole**
 - Une indemnisation est prévue par des conventions avec les Chambres d'agriculture. Celle de Loire-Atlantique soutient l'implantation proche du poste existant.

- **La partie terrestre et l'atterrissage**

Quelle est la différence d'impacts sur la santé humaine avec des ouvrages en THT aériens et des câbles souterrains en courant continu

- En courant alternatif à 50 Hz des champs magnétiques et électriques de nature différente qu'en courant continu pour lequel les champs sont statiques (échelle de valeur précisée).

Le tracé par le sud de l'estuaire emprunterait la bande littorale très urbanisée avec les villes de Pornic et Saint Brévin les Pins, dans ce secteur présence d'espaces naturels sensibles (ENS) c'est un secteur avec de nombreuses zones humides. Cet aspect ENS a fait l'objet de discussions passionnées.

Si le choix du tracé se faisait par le nord de l'estuaire ce serait très compliqué avec d'une part les agglomérations de La Baule, Pornichet et Saint Nazaire et d'autre part le parc naturel de la Brière.

Le tracé par le sud de l'estuaire semble présenter plus d'avantages, à l'exception de la bande littorale très urbanisée avec les villes de Pornic et Saint Brévin les Pins, l'arrière-pays offre plus de zones de dégagement. Cependant, c'est un secteur avec plusieurs zones humides (même s'il y en a moins qu'au nord de l'estuaire : présence des marais de Brière et de Guérande).

Les personnes présentes à l'atelier au Croisic, notamment les pêcheurs ont une bonne connaissance des fonds marins présents au sud de l'estuaire, la nature de ces fonds plaiderait pour un atterrissage au sud. RTE et son bureau d'études ont pris note de tous les arguments avancés.

Il faut noter la bonne participation du public, ce dernier avait une bonne connaissance des travaux de pose des câbles sous-marins, notamment lors de l'atelier au Croisic proche de l'atterrissage du raccordement du parc éolien offshore « La Baule-Guérande » réalisé dans les années 2018/2020.

- **Le franchissement de l'estuaire de la Loire au niveau de Cordemais**

Des précisions sont demandées sur les différentes solutions envisageables pour le franchissement de l'estuaire. Les représentants de RTE ont présenté les différents moyens avec à l'appui des photos prises lors de travaux du même type. Le secteur le plus propice est en face le secteur de Cordemais, la traversée de l'estuaire à cet endroit est de l'ordre de 1200 m ce qui représente la limite en technique forage dirigé. Une canalisation d'eau potable emprunte déjà ce tracé.

- **Contribution du bureau de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire du 12 mai 2025**

Le bureau de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Estuaire de la Loire a déposé une contribution qui s'appuie sur le SAGE Estuaire de la Loire approuvé par arrêté interpréfectoral le 31 décembre 2024. (annexe 8)

- Les attentes du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) sont rappelées : Préserver les milieux aquatiques (cours d'eau, zones humides, estuaire, littoral), maintenir la qualité de l'eau, limiter les impacts des aménagements (ruissellement, érosion, inondation), protéger les zones sensibles (têtes de bassin, captages) et respecter les règles environnementales établies.
- Le bureau de la commission locale de l'eau, appelle RTE à :
 - Éviter tout impact sur les milieux naturels sensibles.
 - Appliquer strictement la séquence ERC (Éviter-Réduire-Compenser).
 - Respecter les règles du SAGE (notamment sur les zones humides et les zones d'expansion de crue).
 - Intégrer les enjeux paysagers, hydrauliques et littoraux dans la conception du projet.
 - Collaborer avec l'équipe du SAGE pour assurer la conformité du projet.

- **Réunion de clôture pour la partie Nord à Pornic le 27 mai 2025**

Lors de cette réunion les échanges se sont poursuivis, les personnes présentes ont évoqué :

- Pour le Comité Régional des Pêches maritimes et des Élevages Marins des Pays de la Loire (COREPEM) des Pays de la Loire M. Tiller souligne la bonne qualité des échanges, cependant, il fait le constat que cette concertation est essentiellement « terrienne » alors que 70% du tracé se situe en mer.
- Pour FNE Pays de la Loire, M. Métaay constate une participation plus importante en Loire Atlantique qu'en Gironde, souligne la transparence de RTE mais regrette une information « au fur et à mesure ». Il demande que la CNDP clarifie la concertation préalable et la concertation Fontaine.

Les études environnementales devront bien se faire sur 4 saisons.

- Une élue de Préfailles a eu plus l'impression d'être dans de la communication que dans la concertation.
- La DREAL présente à cette réunion a rappelé l'objectif de la « concertation Fontaine » et les procédures administratives à venir, notamment l'enquête publique.
- Madame le maire de Pornic regrette que les élus ne sont pas suffisamment concertés par les services de l'État.

En fin de réunion et sous forme de conclusion :

- Les personnes présentes notamment les représentants des associations et les élus ont demandé de poursuivre la concertation
- Une élue demande à RTE si une recommandation qui était attendue n'aurait pas été évoquée?

Partie Sud : Les observations relatives aux enjeux terrestres en Gironde et les franchissements de l'estuaire de la Gironde

Atterrage

Pourquoi le Verdon est exclu de la zone d'étude ?

- Sur cette zone des contraintes techniques ont été identifiées pendant la concertation Fontaine. Il y a notamment de trop forts mouvements sédimentaires.

Pourquoi n'est-on pas passé par l'embouchure de l'estuaire ?

- Les mouvements hydro-sédimentaires et les courants sont trop puissants.

Le recul du trait de côte très important sur le Médoc est à prendre en compte.

- RTE cofinancement d'une thèse sur les mouvements hydro-sédimentaires.

Station de conversion et raccordement aux réseaux

Quelle est la structure de la station de conversion et la surface nécessaire ?

y-a-t-il un site préférentiel ?

- Le site de Cubnezais est le mieux placé car il n'est pas en zone inondable ce qui n'est pas le cas pour les sites de Braud et de Marquis.

Certains publics souhaiteraient un raccordement à Braud-et-Saint-Louis. Ils trouvent cela plus logique, dans la mesure où il est envisagé la possible implantation d'une nouvelle centrale type EPR2.

- RTE a mis en avant la nécessité de construire un tunnel pour traverser l'estuaire de Gironde à cet endroit.
- Les temporalités ne sont pas les mêmes, le câble GILA doit être opérationnel en 2035. Par ailleurs, seule la zone de Cubnezais n'est pas en zone inondable.

Pourquoi les câbles peuvent-ils être ensouillés en mer dans de grandes profondeurs alors que la station de conversion doit être hors d'eau, hors zone humide ?

- Un câble est conçu pour être ensouillé et il est étanche, alors que la station de conversion abrite des appareillages électriques non étanches, des contrôles sont nécessaires pendant la durée d'exploitation des câbles en mer.

Pour la station de conversion à Cubnezais avez-vous un emplacement ?

- La commune propose un terrain qui répond aux critères en surface, en possibilité d'aménagement paysager et qui permet un raccordement au poste 400 KV dans de bonnes conditions. Des études sont en cours pour le proposer dans le cadre du fuseau de moindre impact.

Un habitant proche de la parcelle identifiée comme possible, demande s'il ne serait pas envisageable d'étudier un autre emplacement dans un rayon de 5 km du poste 400 KV. Cette distance de 5 km correspond à ce qui est possible pour assurer la liaison en souterrain en courant alternatif entre la station de conversion et le poste 400 KV.

- « RTE confirme que, après une recherche préalable de terrain menée conjointement avec la commune, celle-ci l'a autorisé à conduire des études de sols sur le seul terrain identifié appartenant à la commune de Cubnezais. Celui-ci est à la fois suffisamment proche du poste de 400 000 volts auquel il doit se raccorder et suffisamment vaste pour accueillir les deux stations de conversion et leurs aménagements paysagers. Les études en cours permettront de s'assurer qu'il est opportun de le proposer, parmi d'autres emplacements, dans le cadre de la recherche de l'emplacement de moindre impact ».

Risque incendie aux abords de la station de conversion

Un participant forestier est inquiet des huiles utilisées dans les stations de conversion. Dans le Médoc et dans toute la zone, les incendies sont un sujet prégnant. Selon lui, il convient vraiment d'envisager des murs coupe-feu autour des stations de conversion. Il précise qu'il serait raisonnable d'avoir à minima une zone de 15 mètres de déboisement autour. La zone est soumise à des vents d'ouest assez forts, qu'il convient de prendre en compte. Le participant suggère également l'affichage de numéro d'urgence en proximité de la station de conversion.

Suggestion est faite de travailler en étroite collaboration avec le GFCA (groupement forestier de la côte d'argent) et l'Office National des Forêts (ONF).

Travaux

Un participant demande d'apporter une attention particulière aux épanchements de bentonite, incident qui s'est produit pendant l'installation du câble de l'interconnexion France/Espagne.

Est-il possible qu'il y ait un jour des éoliennes en face du Pin sec ?

- Non, la programmation éolienne ne le prévoit pas, les parcs programmés sont au large de la Charente Maritime uniquement. Il ne serait de toute façon pas possible de raccorder un autre parc.

Y'aura-t-il des créations d'emplois générées par le projet ?

- Des créations d'emplois sont envisageables uniquement en phase de travaux entre 2028 et 2033. RTE privilégiera la recherche d'entreprises locales.

Certain.e.s participant.e.s s'interrogent sur l'impact des plateformes de déroulage des câbles.

- RTE a rappelé que ces plateformes étaient installées temporairement en bord de routes ou de pistes ; elles seront retirées une fois les travaux finis. RTE précise que les emplacements définitifs dépendront du tracé retenu et seront validés en amont des travaux avec le fournisseur du câble et l'entreprise en charge du génie civil.

Les élus ont évoqué l'opportunité de conserver certaines plateformes de déroulage après les travaux pour faciliter l'exploitation du bois, notamment pour le stockage.

- Cela sera à discuter avec les propriétaires des parcelles concernées en fonction de la localisation des plateformes de déroulage.

Est-ce que les travaux vont empêcher l'accès aux plages pour les touristes ?

- Il n'est pas nécessaire de neutraliser la plage pour les travaux.

Combien de temps pour les travaux d'installation du câble à terre ?

- Les travaux avancent en général de 100 mètres par semaine environ, en milieu urbain, c'est plus long, on est de l'ordre de 10 à 30 mètres par semaine.

Plusieurs participants alertent sur la présence de canalisations de gaz ou de pétrole sur le bec d'Ambès.

- RTE se dote en amont de ses projets de cartographies précises des câbles et canalisations.

Des expropriations à prévoir ?

- Amiable en premier puis vu que la DUP existe, ça devient possible mais ce n'est pas souhaité. L'expropriation est possible uniquement pour le foncier des stations de conversion (pour le passage des lignes, il s'agit de mise en servitude et non d'expropriation)

Un participant précise que lors des travaux, il faudra tenir compte des routes locales souvent inadaptées pour le passage de gros engins ou camions. Il sera nécessaire de faire une remise en état ensuite.

Pour les pistes DFCI, il sera certainement nécessaire de les empierrer pour éviter les ornières et boues. Le territoire pourrait du coup en bénéficier ensuite.

Il faudra éviter les périodes d'avril à septembre car par exemple sur Saint-Isidore, il n'y a qu'une seule route vers la mer.

Enjeux environnementaux terrestres

Est-ce que les passages de câble vont abîmer l'environnement local ?

- Le tracé cherchera majoritairement des voiries pour passer dessous ou encore des pistes DFCI en forêt.

Question du public : Sur quel périmètre est menée l'étude environnementale ?

- Les études environnementales bibliographiques sont faites sur l'ensemble de l'aire d'étude. Ensuite, les études de terrain, avec la réalisation d'inventaires écologiques, sont menées sur un panel de fuseaux potentiels. Par la suite, l'étude d'impact portera sur le fuseau de moindre impact pour avoir toutes les données disponibles sur l'ensemble des espèces identifiées. Des écologues se rendront sur le terrain pour suivre les espèces sur une année complète (étude « faune-flore 4 saisons »).

Le maire d'Arsac et vice-président de la Communauté de communes Médoc Estuaire, prévient que l'eau est la priorité de l'intercommunalité et qu'une étude hydrologique sera obligatoirement demandée.

- RTE a été prévenu de cette demande en amont par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) de Gironde et l'a bien prise en compte.

Une personne précise qu'il existe des difficultés à appliquer la réglementation sur les compensations environnementales, avec des ratios jugés « excessifs » et des problèmes pour le suivi de ces compensations.

- RTE précise que les ratios de compensation dépendent de la nature des terrains. Par exemple, les ratios de compensation ne sont pas les mêmes pour une zone humide que pour de la destruction d'habitat d'espèces protégées. Dans le cas du projet GiLA, c'est la DDTM 33 (Direction départementale des territoires et de la mer en Gironde) qui assure le contrôle des espaces où les compensations seront réalisées.

Un participant rappelle que la compensation en Médoc pas facile, la pression foncière est très forte.

Il faut absolument éviter les zones humides d'intérêt notamment le marais de Lespau.

Discussions sur le tracé

Plusieurs interventions de citoyens soulignent le bénéfice potentiel d'une mutualisation avec le tracé de la liaison Golfe de Gascogne.

- RTE a répondu qu'il n'était pas possible de placer les câbles des deux projets (Golfe de Gascogne et GiLA) dans une même tranchée pour une question thermique : les câbles produisent de la chaleur et doivent être espacés de quelques mètres. Il faudrait élargir considérablement les tranchées forestières existantes ou disposer de routes très larges, ce qui n'est pas toujours le cas.

Les participant.e.s se sont interrogé.e.s sur un cheminement qui suivrait le layon des lignes aériennes existantes jusqu'à Saint-Laurent-Médoc par exemple. Il pourrait également y avoir des « solutions mixtes » qui chemineraient parfois dans le layon, parfois le long de la D1215. À ce propos, un élu a fait remarquer que la section de la D1215 entre Arsac et Castelnau pourrait être doublée d'ici 2028.

Certains publics proposent de passer par la D113.

- Il y a déjà le câble de l'interconnexion.

D'autres proposent de passer par la Jalle de Lacone ou la Jalle de Jerem.

Les publics ont du mal à comprendre quand on aura réellement une idée des tracés définitifs.

- RTE revient sur les objectifs de la concertation préalable et ceux de la concertation dite « Fontaine » et qui consistent précisément à étudier les meilleures options de tracés. Le tracé définitif sera validé par les acteurs de la concertation Fontaine sous l'égide du Préfet coordinateur.

Les riverains présents sont inquiets de ce qui sera visible dans ce projet.

- Seule la phase de travaux sera visible. Une fois le câble enterré, on ne verra plus rien.

Au cours des ateliers et réunions publiques, les garant.e.s ont indiqué que toutes les questions seront portées sur la plateforme de la concertation avec les réponses du porteur de projet RTE. Le bilan des garants fera état de la précision apportée dans la prise en compte des contributions du public.

Évolution du projet résultant de la concertation

Sur la partie Sud, nous avons constaté que le porteur de projet privilégiait une option plus que les autres pour l'implantation de la station de conversion. Ainsi, le site de Cubnezais semble beaucoup plus favorable que Marquis ou Braud du fait qu'il n'est pas en zone inondable et que des discussions soient en cours avec la municipalité. Il est à noter une difficulté importante de traversée de l'estuaire de la Gironde pour aller à Braud et Saint Louis

Pour la partie Nord, le sud de l'estuaire semble être plus intéressant pour le porteur de projet. Le secteur est urbanisé au niveau du littoral mais plus accessible dans les terres. Le nord de l'estuaire offre peu de possibilités pour implanter l'ouvrage projeté avec d'une part l'agglomération de Saint-Nazaire et la zone portuaire, d'autre part, le Parc Naturel de la Brière et ses zones de protections sont des obstacles à la réalisation de travaux de l'ampleur envisagée.

Les suggestions émises par le public pour l'atterrissage vont dans le même sens en soulignant l'impact sur le tourisme, les zones naturelles protégées avec une biodiversité importante, l'intégration du recul du trait de côte.

Demande de précisions et recommandations au responsable du projet

Par les différents moyens d'expression (plateforme, réunions, débats mobiles, courriels) les 344 contributions collectées ont toutes fait l'objet d'une réponse de RTE. La qualité de ces dernières laisse peu de place aux interrogations.

Cependant, pour plus de précisions il aurait été pertinent d'inclure :

- Des données chiffrées ou comparatives,
- Des liens vers des documents de référence,
- Une explication plus poussée des arbitrages réalisés dans le cadre du projet, notamment une étude comparative avec une solution en aérien 400 KV alternatif.

Précisions à apporter de la part du responsable du projet

Certaines interrogations et arguments qui ont émergé durant le débat, ont fait l'objet d'une réponse par RTE. Cependant, cette réponse est parfois incomplète. C'est pourquoi les garants demandent des précisions pour les points suivants :

- La différence de coût entre une solution aérienne en 400 KV alternatif et le projet GILA ?
- L'implantation de la station de conversion « sud » sur le terrain boisé appartenant à la commune de Cubnezais laisse penser qu'il n'y a pas eu de recherche sur un emplacement qui répond aux caractéristiques relatives à l'implantation d'une station de conversion.
- Il conviendrait que RTE se concerte avec EDF production sur l'avenir des terrains qui deviendront inoccupés sur le site de la centrale de production thermique de Cordemais lors de la fermeture définitive de cette dernière.
- Le coût du projet à près de 4 milliards d'euros n'est pas argumenté et n'est pas détaillé.
- Les impacts sur la santé ont fait l'objet de réponses claires par RTE sur les champs électromagnétiques, cependant, ce sujet mérite une communication par des personnes neutres et si possible des professionnels de la santé.

Recommandations des garants pour garantir le droit à l'information et à la participation du public suite à cette concertation, et notamment jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique

A l'issue de cette concertation préalable, le public doit continuer à être associé à la suite du projet, au-delà de la procédure. Des questions ont été identifiées sur les études d'impact qui vont être engagées. Les tracés terrestres autant pour la partie sud que la partie nord ont fait l'objet d'une attention particulière lors des ateliers. Les participants ont exprimé leurs attentes sur les précautions à prendre au niveau des atterrages, de la pose des ouvrages dans les parties forestières ou encore dans les zones humides.

Il est recommandé au porteur de projet de maintenir un bon niveau d'information auprès des participants. Une ou plusieurs réunions publiques sur la détermination du fuseau de moindre impact sont nécessaires. Toutes les personnes qui se sont proposées de travailler avec RTE pourront être sollicitées (forestiers, pêcheurs, les élus).

Cette forme de concertation continue sera jalonnée dans le temps jusqu'à l'enquête publique.

Liste des annexes

- **Annexe 1** : Tableau des demandes de précisions et recommandations des garant.e.s
- **Annexe 2** : Saisine de la CNDP par RTE le 22 octobre 2024
- **Annexe 3** : Désignation de M. Pascal Brérat et de Mme Julie Dumont garant de la concertation préalable
- **Annexe 4** - Désignation de M. Jean-Yves Albert, garant de la concertation préalable, le 11 décembre 2024
- **Annexe 5** - Première note de recommandations le 31 décembre 2024
- **Annexe 6** - Deuxième note de recommandation le 23 janvier 2025
- **Annexe 7** - Troisième note de recommandation le 27 mars 2025
- **Annexe 8** - Mémoire en réponse de RTE aux trois notes de recommandation le 31 mars 2025
- **Annexe 9** - Contribution du bureau de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire du 12 mai 2025
- **Annexe 10** - Courrier de la première adjointe de Préfailles le 26 mai 2025

Annexe 1 Tableau des demandes de précisions et recommandations des garants

Réponses à apporter par le responsable du projet et les acteurs décisionnaires à la concertation préalable			
Demande de précisions et/ ou recommandations JJ/MM/AAA	Réponse du/ des maître(s) d'ouvrage ou de l'entité responsable désignée JJ/MM/AAA	Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus JJ/MM/AAA	Moyens mis en place pour tenir les engagements pris JJ/MM/AAA
Suites à donner à des interrogations ayant émergé mais n'ayant pas trouvé de réponse			
1. Bien expliquer l'articulation entre concertation Fontaine et concertation préalable.			
2. Répondre au courrier de la première adjointe de Préfailles en date du 26 mai 2025 (Annexe n°10)			
3. Apporter des éléments de réponse sur les impacts sonores potentiels des stations de conversion.			
4. Détailler la différence de coût et d'impact entre solution aérienne 400 KV alternatif et le projet GiLA, les réponses apportées sont vagues (les ouvrages sous-marins et souterrains du projet GiLA sont environ 4 à 5 fois plus chers que l'alternative qui consisterait à construire une ligne 400 000 volts aérienne entre les postes de Braud en Gironde et Distré en Maine-et-Loire).			
5. Pour l'implantation de la station de conversion « sud » le terrain boisé appartenant à la commune de Cubnezais semble réunir beaucoup d'avantages (il n'est pas en zone inondable, il est dans le périmètre des 5 km du poste 400 kv...) ? Cependant les riverains ont le sentiment d'être mis devant le fait accompli sans avoir été réellement associés à la concertation. A RTE de			

présenter les solutions alternatives avec les avantages et inconvénients.			
6. Le coût du projet à près de 4 milliards d'euros, alors que le tracé et les emplacements précis des infrastructures ne sont pas connus. La réponse de RTE n'est pas argumentée elle évoque seulement qu'il est tenu compte des aléas et contraintes d'approvisionnement potentiels, ainsi que des incertitudes identifiées d'ici à la mise en service des liaisons GiLA.			
7. Les impacts d'une liaison souterraine sur la santé ont été évoqués avec le questionnement sur les champs électromagnétiques, les réponses de RTE sont claires, cependant, ce sujet mérite une communication par des personnes neutres et si possible des professionnels de la santé			
Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participant.e.s			
1. Engager une phase de concertation continue structurée pour informer les participants des suites données à la concertation préalable. Cette concertation continue pourra donner de l'information écrite sur le projet, organiser des réunions d'information, mais aussi permettre de poursuivre l'association du public sur le projet au travers d'ateliers locaux ou thématiques. NB : Les points 2 et 3 de ce tableau ne sont à prendre en compte que si aucune concertation continue n'est envisagée.			
1. 4. Organiser des visites de terrain : sur des équipements similaires, avant travaux...			
2. Proposer au moins une réunion d'information sur le FMI une fois défini			
3. Proposer aux personnes qui se sont particulièrement impliquées de travailler avec RTE (forestiers dans la partie sud par exemple et la récupération de l'énergie calorifique produite par les stations de conversion...)			

4. Pour l'atterrage Nord en Loire Atlantique, associer les pêcheurs ces derniers ont une bonne connaissance des fonds marins présents au sud de l'estuaire, ils se sont manifestés lors de l'atelier de Préfailles.			
5. Associer les habitants de la partie sud de l'estuaire de la Loire dans la recherche d'une solution technique pour l'atterrage, les habitants et les élus de la commune de Préfailles ont fait part de leur constat d'être plus dans une séquence de communication que de concertation.			



Delphine PORFIRIO

Directrice du Département
Concertation et Environnement

Monsieur le Président
Commission Nationale du Débat Public
244, Boulevard Saint Germain
75007 Paris

La Défense, le 22/10/2024

Objet : Sollicitation de la CNDP pour la concertation relative au projet « Façade Atlantique »

Monsieur le Président,

Pour accompagner la transition énergétique, RTE envisage de renforcer les capacités d'échanges d'électricité sur la façade atlantique en créant une liaison à courant continu 320 000 volts sous-marine et souterraine et ses stations de conversion associées, entre les départements de la Loire Atlantique et de la Gironde.

Le projet vise à accompagner l'essor des énergies renouvelables et l'augmentation de la consommation d'électricité liée aux enjeux de décarbonation et de développement industriel, tant au niveau national qu'au niveau régional.

Bien que ce projet n'entre pas dans le champ de la saisine de la CNDP, RTE a décidé d'organiser une concertation préalable au titre du code de l'environnement, en application de l'article L.121-17 de ce même code.

J'ai donc l'honneur de vous solliciter pour que la CNDP désigne un.e ou des garant.e.s afin d'accompagner RTE dans cette démarche et vous adresse à cette fin le dossier de présentation du projet, en pièce jointe.

Nous nous tenons à votre disposition pour toute information complémentaire et pour venir présenter le dossier ci-joint lors de la prochaine session de la Commission.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

PORFIRIO
Delphine
Delphine PORFIRIO

Signature numérique
de PORFIRIO Delphine
Date : 2024.10.21
21:46:34 +02'00'

PJ : dossier de présentation du projet « Façade Atlantique »

RTE – Direction Concertation et Environnement

Pour toute correspondance :

Immeuble WINDOW

7C Place du Dôme

92073 Paris La Défense cedex

delphine.porfirio@rte-france.com



www.rte-france.com

05-09-00-COUE

RTE Réseau de transport d'électricité - société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 2 132 285 690 euros - R.C.S.Nanterre 444 619 258

Annexe 3 : Décision de la CNDP d'organiser une concertation préalable selon l'article L121.17 du Code de l'environnement et désigne Madame Julie Dumont et Monsieur Pascal Brérat comme garant.e.s de la concertation

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Commission nationale
du débat public

Décision n° 2024 / 156 / Façade Atlantique / 1 du 6 novembre 2024 relative au projet de liaison 320 000 volts sous-marine entre la Loire Atlantique et la Gironde (33, 44)

La Commission nationale du débat public,

Vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants et notamment l'article L.121-15-1 ;
Vu le courrier de saisine du 22 octobre 2024 de Mme Delphine PORFIRIO, représentant RTE et le dossier annexé, sollicitant la désignation d'un garant pour le projet « Façade Atlantique » de liaison 320 000 volts sous-marine et souterraine et ses stations de conversion associées, entre la Loire Atlantique et la Gironde, en application de l'article L.121-17 et selon les modalités des articles L. 121-16 et L. 121-16-1 ;

Après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1er

M. Pascal BRERAT et Mme Julie DUMONT sont désignés garant et garante de la concertation préalable sur le projet « Façade Atlantique » de liaison 320 000 volts sous-marine et souterraine et ses stations de conversion associées, entre la Loire Atlantique et la Gironde.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 6 novembre 2024

Le Président



Signature numérique de

Marc PAPINUTTI

marc.papinutti

Date : 2024.11.07 18:53:17

+01'00'

Le président

M. Papinutti

Annexe 4 : **Le 11 décembre 2024, désignation de M. Jean-Yves Albert, garant de la concertation préalable, en remplacement de M. Pascal Brerat et en complément de Mme Julie Dumont, précédemment désignée**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Commission nationale
du débat public

Décision n° 2024 / 195 / Façade Atlantique / 2 du 11 décembre 2024 relative au projet de liaison 320 000 volts sous-marine entre la Loire Atlantique et la Gironde (33, 44)

La Commission nationale du débat public,

Vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants et notamment l'article L.121-15-1 ;
Vu le courrier de saisine du 22 octobre 2024 de Mme Delphine PORFIRIO, représentant RTE et le dossier annexé, sollicitant la désignation d'un garant pour le projet « Façade Atlantique » de liaison 320 000 volts sous-marine et souterraine et ses stations de conversion associées, entre la Loire Atlantique et la Gironde, en application de l'article L.121-17 et selon les modalités des articles L. 121-16 et L. 121-16-1 ;
Vu la décision n°2024/ 156/ Façade Atlantique / 1 du 6 novembre 2024 relative au projet de liaison 320 000 volts sous-marine entre la Loire Atlantique et la Gironde ;

Après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1^{er}

M. Jean-Yves ALBERT est désigné garant en remplacement de M. Pascal BRERAT précédemment désigné garant de la concertation préalable en binôme avec Mme Julie DUMONT sur le projet « Façade Atlantique » de liaison 320 000 volts sous-marine et souterraine et ses stations de conversion associées, entre la Loire Atlantique et la Gironde.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 11 décembre 2024



Signature numérique de Marc
PAPINUTTI marc.papinutti
Date : 2024.12.12 18:56:40
+01'00'

Le président
M. Papinutti

Annexe 5 : Première note de recommandations le 31 décembre 2024

Note de recommandation n°1 à RTE dans le cadre de la préparation de la concertation préalable pour le projet « façade Atlantique » - garants de la concertation, CNDP

La présente note de recommandations fait suite à deux réunions préparatoires avec RTE. La première réunion du 27/11/2024 qui présentait le projet et la réunion du 11/12/2024 présentant les modalités de concertation envisagées et le sommaire du DMO.

Concertation Fontaine

- La concertation dite « Fontaine » sera menée avant et pendant la concertation préalable. Il conviendra de bien distinguer ces deux démarches parallèles, notamment auprès des acteurs concernés, qui pourraient y trouver de la confusion.
- Les garants de la concertation se rendront disponibles autant qu'il est possible pour assister également aux réunions de la concertation dite « Fontaine ». La MO devra leur transmettre les invitations ainsi que les comptes-rendus des rencontres. Ils alimenteront favorablement l'étude de contexte.

Calendrier

- A ce stade, le calendrier de concertation envisagé semble cohérent et nous n'avons pas de remarques particulières.

Communication & mobilisation

- Étant donné la nature du projet, les efforts de communication pour mobiliser les publics devront se concentrer autour des deux zones d'atterrissage. En effet, le passage d'un câble en mer pourrait ne pas mobiliser les publics, à l'inverse du passage à terre.
- Il est demandé à RTE de fixer au préalable toutes les dates et tous les lieux de réunions (y compris les débats mobiles), ateliers et débats, afin que ces informations soient communiquées avant le lancement de la concertation.
- RTE devra identifier toutes les manifestations de grande ampleur susceptibles de mobiliser du public pertinent (particulièrement sur les zones Nord et Sud), ex : foires, marchés, fêtes locales... Ces rencontres pourraient être des occasions de positionner les dispositifs mobiles.
- Nous pensons qu'une animation type « motion design » pour expliquer les aspects techniques du projet serait pertinente, en complément de la BD.
- Nous pensons qu'il faudra envisager une lettre info n°3 sur le choix du FMI, car c'est bien le sujet qui intéressera particulièrement les publics.
- Le public jeune est particulièrement concerné vu les délais de réalisation du projet, RTE devra chercher à rencontrer des publics jeunes, par exemple dans les écoles d'ingénieurs, dans les IUT génie électrique, dans Lycées techniques (avec section BTS électrotechnique), Science Po Bordeaux, Sup'Elec à Rennes, qui sont nombreuses autour des zones du projet.
- Nous pensons qu'un youtubeur (spécialisé dans la vulgarisation) ou relai de masse sur les réseaux sociaux serait une manière intéressante de faire connaître le projet aux jeunes notamment.
- Les relais presse sont efficaces dans les secteurs concernés : Ouest France au Nord et Sud Ouest au sud. Des partenariats presse devront être recherchés pour garantir la bonne information et mobilisation des publics. Bien d'autres médias fonctionnent dans ces secteurs (radios notamment), nous souhaiterions avoir connaissance du plan de communication détaillé.
- Sollicitation possible de ces médias pour mettre en ligne tous les articles relatifs à ce projet
- Contacts à établir avec FR3 Pays de la Loire et Aquitaine
- Contacter les collectivités concernées pour afficher sur leurs sites les dates des réunions publics et des informations itinérantes.

- Étudier la possibilité d'une mise en ligne d'un forum questions du public / réponses du maître d'ouvrage

Dispositif de concertation

- Nous pensons que les ateliers thématiques hybrides sont peut-être trop nombreux et en revanche que les groupes de travail locaux insuffisants. A voir si un rééquilibrage est possible. Globalement, cette partie doit être creusée pour être plus mobilisatrice pour les publics. Le sujet « environnement » sera certainement transversal sur ces rencontres. Nous pensons que cette partie du dispositif doit être retravaillée à l'aune de l'étude de contexte.
- Pour les webinaires ciblés, il constitue une marge de manœuvre, mais nous anticipons que le sujet des « ondes électromagnétiques » sera certainement abordé, il conviendrait de convier 1 ou plusieurs experts indépendants pour évoquer les éventuels risques sur la santé (humaine et animale), s'appuyer sur les études épidémiologiques déjà réalisées en France et à l'étranger.
- Pour les auditions d'acteurs, les garants préconisent que ces dernières soient filmées ou retranscrites pour le public et publié sur le site du projet.

Eléments de langage et contenus

- RTE devra bien rappeler sa mission nationale et son statut particulier au regard d'autres acteurs privés à but lucratif.
- RTE devra chercher à clarifier les liens avec d'autres projets impactant les territoires concernés comme la fermeture de la centrale de Cordemais, un éventuel EPR2, les éoliennes en mer ou encore les autres projets de câbles en mer, portés par X-Links par exemple.
- Le ton général du document ne devra pas être promotionnel, mais bien factuel.

DMO

- Il est apprécié que la partie concertation figure au premier chapitre du DMO. Il faudra dans ce chapitre bien clarifier les sujets sur lesquels la participation est attendue et aura du sens dans la prise en compte. Dans cette partie, bien indiquer les textes de références (L121.17 notamment)
- Il conviendra d'illustrer le DMO notamment concernant les équipements à terre : station de conversion (dessin ou photomontage).
- Il conviendra également de préciser les modalités d'insertion paysagères des installations techniques (bâtiments, portiques, remontées des câbles...)
- Il serait judicieux de montrer l'ensemble des câbles électriques et autres qui existent déjà en mer (information plus générale globalement ignorée du grand public), ainsi que les liaisons terrestres électriques.
- Il serait également bon de faire une compilation des résultats des études menées sur les câbles électriques en mer existant pour exposer les impacts biodiversité/résilience, études sur les ondes électromagnétiques... En somme, un retour d'expérience sur les câbles existant.
- Dans chaque partie, bien distinguer zone Nord, zone Sud et zone maritime (avec les typologies de zonage territorial/ZEE).
- Le projet d'une liaison en 320 KV en courant continu est une technique peu connue, RTE précisera les principales caractéristiques physiques (puissance transportée, pertes dues à la transformation de courant alternatif en courant continu). Une comparaison avec les infrastructures plus connues dans la région serait appréciée (réseau aérien 400 KV alternatif). Il serait utile de faire référence à des ouvrages en service en courant continu (en France et dans d'autres pays).
- Des indemnisations sont-elles envisagées (agriculture, préjudice visuel...)

- Les documents d'urbanisme opposables (PLU(i), SCoT) et les PPR sont-ils compatibles pour l'accueil des installations d'atterrage et de conversion. Les collectivités concernées ont-elles été contactées pour les mises en compatibilités de ces plans et programmes ?



Préparation de la concertation préalable Note de recommandation n°2

Date : 23 janvier 2025

Émetteurs : Julie DUMONT, Jean-Yves ALBERT- Garants CNDP

Objet : Description des moyens mis en œuvre par RTE

Rappel de la mission

Concertation préalable pour le projet « façade Atlantique » ou « GiLA » liaison en 320 KV sous-marine avec 2 postes de conversion et d'atterrissage

Calendrier prévisionnel

Le calendrier de concertation envisagé du 17 mars au 30 mai 2025 est à confirmer

Communication & mobilisation

Comme précisé dans la note de recommandation N°1 :

- communiquer toutes les dates et tous les lieux de réunions (y compris les débats mobiles), ateliers et débats, les manifestations de grande ampleur ;
- des rencontres avec des publics jeunes sont-elles prévues ? (Ecoles, universités, labo...)
- un dispositif spécifique est-il prévu pour toucher les propriétaires de résidences secondaires, qui sont nombreux sur le territoire ?
- des visites de terrain notamment aux zones pressenties pour les atterrages sont-elles envisageables ?

Par ailleurs, pour favoriser le déroulement de la concertation et puisque cela nous a été demandé par certains élus, nous recommandons des rencontres spécifiques pour les élus.

Les enjeux nouveaux identifiés depuis les derniers échanges

La mise en œuvre de cette liaison nécessite des moyens très spécifiques qui nécessiterait de lancer la procédure de réservation ou d'achat plusieurs années en amont des travaux, il s'agit notamment des navires câbliers et des câbles sous-marins.

Dans le cadre de ce projet RTE a-t-il engagé des procédures de cette nature ?

Dans tous les cas, ces éléments doivent figurer dans le dossier de concertation.

Les moyens mis en œuvre par RTE :

Les garants attendent des précisions sur :

- la plateforme retenue pour le dépôt des observations du public pendant la concertation et les modalités d'extraction et de traitement ;
- les statistiques que l'outil sera en mesure de restituer pour mesurer l'efficacité de la concertation (nombre de visites, téléchargement de pièces...) ;
- les moyens utilisés pour restituer les échanges des réunions ou ateliers aux garants, notamment sous quelle forme (tableau Excel avec toutes les données et les verbatims) ;
- les prestations confiées à l'assistant à maîtrise d'ouvrage « Francom ».

Information des garants - 23/01/2025



Démarrage de la concertation préalable

Date : 27 mars 2025

Émetteurs : Julie DUMONT, Jean-Yves ALBERT- Garants CNDP

Objet : Réajustement des moyens de communication

Éléments de contexte

Nous notons que les notes de recommandations 1 et 2 produites par les garants n'ont pas encore reçu à ce jour de réponse écrite de la part de RTE. Afin que le bilan des garants soit parfaitement complet, il nous faudrait ces réponses.

Par ailleurs, nous constatons à date :

- Réunion de lancement 18 mars 2025 en Nouvelle-Aquitaine : 5 personnes
- Réunion de lancement 21 mars 2025 en Loire-Atlantique : 18 personnes
- Atelier environnement : inscription en NA 1, inscriptions en LA 3. Présences effectives : NA 2 et LA 7 dont seulement un élu.

Les garants ont bien noté que la communication a été réalisée directement par les équipes de RTE. Nous n'avons pas eu de détails sur les moyens de communication mis en œuvre. La très faible mobilisation des acteurs et citoyens en ce début de concertation constitue pour nous un point d'alerte important, dont il nous faut tirer des enseignements.

Communication & mobilisation, demande des garants

En conséquence des constats produits ci-dessus et au vu du délai devant nous, nous souhaiterions :

- Disposer du plan de communication et avoir un échange en réunion sur son réajustement possible en vue de mobiliser des publics.
- Faire un point de situation sur les relais effectifs de mobilisation (mairies notamment), faire un suivi presse (publications d'articles).
- La présence dans les médias paraît très insuffisante, il faut l'intensifier (conférence ou point presse ...). A ce sujet, nous souhaiterions disposer de la revue de presse (écrite et audiovisuelle) que vous avez certainement commencer à constituer.

Rappels de demandes antérieures et autres recommandations ou questions :

- RTE devra identifier toutes les manifestations de grande ampleur susceptibles de mobiliser du public pertinent (particulièrement sur les zones Nord et Sud), ex : foires, marchés, fêtes locales... Ces rencontres pourraient être des occasions de positionner les dispositifs mobiles.
- Nous pensons qu'une animation type « motion design » pour expliquer les aspects techniques du projet serait pertinente, en complément de la BD.

- Où en sont les lettres d'informations, quelle diffusion ?
- Quid des demandes spécifiques aux publics jeunes ?
- Quid des auditions autre que la CCI ?
- Le format des statistiques que l'outil de participation sera en mesure de restituer pour mesurer l'efficacité de la concertation en ligne (nombre de visites, téléchargement de pièces...) ;
- les moyens utilisés pour restituer les échanges des réunions ou ateliers aux garants, notamment sous quelle forme (CR de réunion ou ateliers, tableau Excel avec toutes les données et les verbatims) ;
- Transmission des CR des deux réunions de lancement / mise en ligne sur le site RTE

Information des garants - 27/03/2025

Annexe 8 - Mémoire en réponse de RTE aux trois notes de recommandation le 31 mars 2025

N1 = Note de recommandation n°1 à RTE dans le cadre de la préparation de la concertation préalable pour le projet « façade Atlantique » - garants de la concertation, CNDP, le 31/12/2024

N2 = Note de recommandation n°2 à RTE dans le cadre de la concertation préalable pour le projet « façade Atlantique » ou « GiLA » liaison en 320 KV sous-marine avec 2 postes de conversion et d'atterrissage du 23 janvier 2025

N3 = Note de recommandation n°3 à RTE portant sur le Réajustement des moyens de communication du 27 mars 2025

Concertation Fontaine

N1 : La concertation dite « Fontaine » sera menée avant et pendant la concertation préalable. Il conviendra de bien distinguer ces deux démarches parallèles, notamment auprès des acteurs concernés, qui pourraient y trouver de la confusion.

L'articulation entre la concertation du public et la concertation « Fontaine » est explicitée pages 15 et 16 du Dossier de Concertation. Ce sujet est également évoqué lors des événements de la concertation du publics et les rencontres par RTE des parties prenantes.

N1 : Les garants de la concertation se rendront disponibles autant qu'il est possible pour assister également aux réunions de la concertation dite « Fontaine ». La MO devra leur transmettre les invitations ainsi que les comptes-rendus des rencontres. Ils alimenteront favorablement l'étude de contexte.

RTE a bien pris note de cette proposition et a fait le nécessaire pour organiser les réunions en conséquence, en prévoyant notamment à chaque fois une séquence dédiée au garant. RTE note par ailleurs que Mme Dumont et M. Albert ont pris part aux plénières de concertation dite « Fontaine », du 23 janvier et 30 janvier 2025.

Calendrier

N1 : A ce stade, le calendrier de concertation envisagé semble cohérent et nous n'avons pas de remarques particulières.

N2 : Le calendrier de concertation envisagé du 17 mars au 30 mai 2025 est à confirmer.

Comme les garants le savent, la concertation du public du projet GiLA se déroule du 18 mars au 30 mai 2025.

Communication & mobilisation

N1 : Etant donné la nature du projet, les efforts de communication pour mobiliser les publics devront se concentrer autour des deux zones d'atterrissage. En effet, le passage d'un câble en mer pourrait ne pas mobiliser les publics, à l'inverse du passage à terre.

Les efforts de communication mis en œuvre ont porté sur l'ensemble de l'aire d'étude du projet en s'appuyant fortement sur les parties prenantes rencontrés lors de la concertation dite « Fontaine ».

N1 : Il est demandé à RTE de fixer au préalable toutes les dates et tous les lieux de réunions (y compris les débats mobiles), ateliers et débats, afin que ces informations soient communiquées avant le lancement de la concertation.

Les dates et les lieux de réunions (y compris les débats mobiles) et ateliers ont été communiqué dès le 10 mars 2025.

N1 : RTE devra identifier toutes les manifestations de grandes ampleur susceptibles de mobiliser du public pertinent (particulièrement sur les zones Nord et Sud), ex : foires, marchés, fêtes locales... Ces rencontres pourraient être des occasions de positionner les dispositifs mobiles.

Le dispositif de concertation prévoit la présence de RTE à quatre marchés en Gironde et trois en Loire-Atlantique. Au-delà de la documentation (flyer, plaquette projet) et des kakémonos, nous avons adapté un dispositif interactif (jeu) pour échanger sur l'opportunité et les alternatives au projet ainsi que sur la localisation des futurs ouvrages (voir photo ci-dessous). Nous nous appuyons également sur des supports visuels pour donner à voir les ouvrages, les travaux et les remises en état, sur la base des éléments présentés lors de l'atelier de cette semaine.

N1 : Nous pensons qu'une animation type « motion design » pour expliquer les aspects techniques du projet serait pertinente, en complément de la BD.

La communication du projet s'appuie sur l'illustration. Ce parti-pris créatif a vocation à adoucir l'image « industrielle » et très « travaux » que peut avoir RTE sur le territoire et à toucher un public un plus jeune que d'habitude (car souvent plus difficile à toucher dans ce type de concertations). Nous travaillons avec une illustratrice, ancienne architecte, sur l'ensemble de nos supports. Au-delà la plaquette projet, des flyers et affiches qui s'appuie sur ce médium, RTE prévoit d'étendre ce parti pris à une animation de type « motion design » et prévoit des différentes scénettes pour illustrer l'intégration des ouvrages dans les territoires.

N1 : Nous pensons qu'il faudra envisager une lettre info n°3 sur le choix du FMI, car c'est bien le sujet qui intéressera particulièrement les publics.

Une lettre d'information sera envoyée aux parties prenantes et publiée sur le site internet du projet en avril/mai. Elle portera sur la validation de l'aire d'étude du projet et les premiers enseignements des rencontres avec les publics. Une lettre d'information ultérieure portera bien sur le choix de la solution de moindre impact. Au-delà, RTE rappelle que les ateliers sont évidemment l'occasion d'aborder le sujet du FMI.

N1 : Le public jeune est particulièrement concerné vu les délais de réalisation du projet, RTE devra chercher à rencontrer des publics jeunes, par exemple dans les écoles d'ingénieurs, dans les IUT génie électrique, dans Lycées techniques (avec section BTS électrotechnique), Science Po Bordeaux, Sup'Elec à Rennes, qui sont nombreuses autour des zones du projet.

Le 24 avril 2025, RTE interviendra le 24 avril devant des étudiants de licence 3 et de master 1 en géographie de l'Université de Nantes, en lien avec le professeur Brice Trouillet. D'autres événements de ce type sont en cours d'organisation.

N1 : Nous pensons qu'un youtubeur (spécialisé dans la vulgarisation) ou relai de masse sur les réseaux sociaux serait une manière intéressante de faire connaître le projet aux jeunes notamment.

Le projet a fait l'objet d'une communication sur les réseaux sociaux au travers d'une publication sponsorisée. La concertation a également été relayée par certaines communes de l'aire d'étude (voir l'annexe sur les retombées presse et réseaux sociaux).

N1 : Les relais presse sont efficaces dans les secteurs concernés : Ouest France au Nord et Sud Ouest au sud. Des partenariats presse devront être recherchés pour garantir la bonne (radios notamment), nous souhaiterions avoir connaissance du plan de communication détaillé.

Le plan de communication détaillé du projet a été présenté aux garants le 18 février 2025 et la présentation correspondante a été envoyée le 25 février 2025 par mail. Des articles ont été publiés dans Ouest France 15 mars 2025 ([article](#)) et le 25 mars 2025 ([article](#)) et dans Sud-Ouest le 23 et le 30 janvier 2025 puis le 19 mars 2025 ([article](#)) (voir l'annexe sur les retombées presse et réseaux sociaux).

N1 : Sollicitation possible de ces médias pour mettre en ligne tous les articles relatifs à ce projet

RTE n'est pas certain de comprendre cette question, qui pourra être réabordée lors du prochain point entre RTE et les garants.

N1 : Contacts à établir avec FR3 Pays de la Loire et Aquitaine

FR3 Pays-de-la-Loire a réalisé un reportage télévisé avec une interview d'Alexandre Irle, directeur du projet. Le reportage a été diffusé dans Ici 19/20 et Ici 12/13 TV Pays de la Loire.

N1 : Contacter les collectivités concernées pour afficher sur leurs sites les dates des réunions publics et des informations itinérantes.

L'ensemble des collectivités concernées par le projet ainsi que les parties prenantes constituées (associations, syndicats...) rencontrées dans le cadre de la concertation dite « Fontaine », soit 446 parties prenantes, ont été invités à un webinar le 10 mars 2025 pour découvrir et relayer les modalités de la concertation. Elles ont toutes reçu un kit de communication comprenant un flyer, une affiche, une plaquette projet, des illustrations et des textes types en format numérique. 303 organisations ont également reçu le kit en version papier.

Les kits de com' ont été relayés par les communes, à titre d'exemple sur leur sites internet : [article](#) sur le site web de la mairie de la Bernerie et leur réseaux sociaux (facebook ; X) : [publication](#) Facebook de la mairie de Saint Yzan de Soudiac. Mais aussi l'affichage urbain :



Nous prévoyons également une relance afin de nous assurer que l'ensemble des structures a bien relayé l'information.

N1 : Étudier la possibilité d'une mise en ligne d'un forum questions du public / réponses du maître d'ouvrage

Une plateforme dédiée à la mise en ligne des questions du public et des réponses de RTE est en ligne et accessible à partir du site internet du projet : rte-france.com/gila .

N2 : Comme précisé dans la note de recommandation N°1 : communiquer toutes les dates et tous les lieux de réunions (y compris les débats mobiles), ateliers et débats, les manifestations de grandes ampleurs, des rencontres avec des publics jeunes sont-elles prévues ? (Ecoles, universités, labo...), un dispositif spécifique est-il prévu pour toucher les propriétaires de résidences secondaires, qui sont nombreux sur le territoire? , des visites de terrain notamment aux zones pressenties pour les atterrages sont-elles envisageables ?

- Les dates et les lieux de réunions (y compris les débats mobiles) et ateliers ont été communiqué dès le 10 mars 2025.
- Le 24 avril 2025, RTE interviendra le 24 avril devant des étudiants de licence 3 et de master 1 en géographie de l'Université de Nantes, en lien avec le professeur Brice Trouillet. D'autres événements de ce type sont en cours d'organisation.
- La durée de la concertation comprend les vacances de Pâques de l'ensemble du territoire métropolitain. Une affiche, des flyers et des plaquettes projet ont été envoyé à l'ensemble des mairies de l'aire d'étude. Les résidents secondaires sont donc susceptibles de participer aux événements de la concertation du public.
- La question des atterrages sera abordée dans le cadre de trois ateliers territoriaux dédiés.

N2 : Par ailleurs, pour favoriser le déroulement de la concertation et puisque cela nous a été demandé par certains élus, nous recommandons des rencontres spécifiques pour les élus.

Les élus ont été convié dans le cadre du webinaire présentant les modalités de la concertation du public le 10 mars 2025 et prennent part aux réunions organisées jusqu'à présent. Les rencontres de la concertation « Fontaine » qui se continuent par ailleurs, sont également l'occasion d'évoquer avec les élus rencontrés la concertation du public.

Dispositif de concertation

N1 : Nous pensons que les ateliers thématiques hybrides sont peut-être trop nombreux et en revanche que les groupes de travail locaux insuffisants. A voir si un rééquilibrage est possible. Globalement, cette partie doit être creusée pour être plus mobilisatrice pour les publics. Le sujet « environnement » sera certainement transversal sur ces rencontres. Nous pensons que cette partie du dispositif doit être retravaillé à l'aune de l'étude de contexte.

Le dispositif de concertation du public a été adapté. Seules des réunions hybrides sont maintenues pour l'ouverture de la concertation, les enjeux maritimes et la réunion de clôture de la concertation. Les ateliers, groupes de travail locaux, sont proposés en lien avec les sujets susceptibles de mobiliser les publics, à savoir les atterrages, la recherche de fuseaux et les stations de conversion. Le sujet de l'environnement sera évoqué tout au long des événements de la concertation du public.

N1 : Pour les webinaires ciblés, il constitue une marge de manœuvre, mais nous anticipons que le sujet des « ondes électromagnétiques » sera certainement abordé, il conviendrait de convier 1 ou plusieurs experts indépendants pour évoquer les éventuels risques sur la santé (humaine et animale), s'appuyer sur les études épidémiologiques déjà réalisées en France et à l'étranger.

Les webinaires 20 et 21 mai 2025 permettront de faire un retour sur les sujets abordés lors des ateliers territoriaux et, si nécessaire, d'approfondir une ou plusieurs thématiques.

N1 : Pour les auditions d'acteurs, les garants préconisent que ces dernières soient filmées ou retranscrites pour le public et publié sur le site du projet.

Les interventions prévues à la CCI de Gironde et à l'Université de Nantes feront l'objet d'un compte rendu qui sera publié sur le site internet du projet.

Éléments de langage et contenus

N1 : RTE devra bien rappeler sa mission nationale et son statut particulier au regard d'autres acteurs privés à but lucratif.

La mission de service public de RTE est décrite dans le Dossier de Concertation p.22 et 23 ainsi qu'en introduction de tous les événements de la concertation du public.

N1 : RTE devra chercher à clarifier les liens avec d'autres projets impactant les territoires concernés comme la fermeture de la centrale de Cordemais, un éventuel EPR2, les éoliennes en mer ou encore les autres projets de câbles en mer, portés par X-Links par exemple.

RTE explicite son rôle qui est « de raccorder tous les consommateurs et producteurs d'électricité qui en font la demande » p.24 du Dossier de Concertation. Le lien avec le contexte de transition énergétique en général et l'éolien en mer en particulier est développé de la page 30 à 35 du même dossier ainsi qu'au cours de la présentation de tous les événements de la concertation du public.

N1 : Le ton général du document ne devra pas être promotionnel, mais bien factuel.

RTE prend l'engagement d'adopter un ton factuel pour l'ensemble des documents de la concertation.

DMO

N1 : Il est apprécié que la partie concertation figure au premier chapitre du DMO. Il faudra dans ce chapitre bien clarifier les sujets sur lesquels la participation est attendue et aura du sens dans la prise en compte. Dans cette partie, bien indiquer les textes de références (L121.17 notamment)

L'objet et les sujets sur lesquels la participation est attendue sont décrits p. 12 du Dossier de Concertation. Les suites de la concertation préalable font l'objet d'un paragraphe spécifique p.15. Les textes de références sont mentionnés dans l'avant-propos p.2 puis dans la présentation de RTE p.6. Le contexte réglementaire de cette concertation est par ailleurs rappelé en introduction de chaque réunion.

N1 : Il conviendra d'illustrer le DMO notamment concernant les équipements à terre : station de conversion (dessin ou photomontage).

La description de chaque équipement fait l'objet d'illustrations dans le Dossier de Concertation (p.43 à 47). A ce titre, une photo d'une station de conversion est présentée p. 47. Ces illustrations sont enrichies lors des ateliers organisés dans le cadre la concertation du public notamment avec des photos de travaux et de remise en état.

N1 : Il conviendra également de préciser les modalités d'insertion paysagères des installations techniques (bâtiments, portiques, remontées des câbles...)

L'adaptation du projet au territoire fait l'objet d'une partie entière, pages 63 à 71 du Dossier de Concertation. Pour chaque ouvrage, sont décrits les impacts potentiels en phase travaux et en exploitation, et notamment la question de l'insertion paysagère en page 69.

N1 : Il serait judicieux de montrer l'ensemble des câbles électriques et autres qui existent déjà en mer (information plus générale globalement ignorée du grand public), ainsi que les liaisons terrestres électriques.

Une cartographie du réseau de transport d'électricité terrestre et des raccordements des parcs éoliens en mer est proposée p.32 du Dossier de Concertation. Une synthèse des enjeux marins, à l'échelle de l'aire d'étude du projet, est proposé p.52.

N1 : Il serait également bon de faire une compilation des résultats des études menées sur les câbles électriques en mer existant pour exposer les impacts biodiversité/résilience, études sur les ondes électromagnétiques... En somme, un retour d'expérience sur les câbles existant.

Une synthèse des impacts potentiels en phase travaux et exploitation pages 63 à 71 du Dossier de Concertation en s'appuyant notamment sur la Synthèse des connaissances sur les impacts des câbles électriques sous-marins : phases de travaux et d'exploitation publié par l'IFREMER en 2019 (<https://archimer.ifremer.fr/doc/00508/61975/>). La référence est mentionnée dans le Dossier de Concertation p.64.

N1 : Dans chaque partie, bien distinguer zone Nord, zone Sud et zone maritime (avec les typologies de zonage territorial/ZEE).

La description du territoire d'étude s'appuie sur un découpage en trois zones : la zone maritime, le secteur terrestre nord et le secteur terrestre sud, pages 57 à 61 du Dossier de Concertation puis idem pour la synthèse des impacts potentiels en phase travaux et exploitation pages 63 à 71.

N1 : Le projet d'une liaison en 320 kV en courant continu est une technique peu connue, RTE précisera les principales caractéristiques physiques (puissance transportée, pertes dues à la transformation de courant alternatif en courant continu). Une comparaison avec les infrastructures plus connues dans la région serait appréciée (réseau aérien 400 kV alternatif). Il serait utile de faire référence à des ouvrages en service en courant continu (en France et dans d'autres pays).

La technologie mobilisée, le courant continu à 320 KV, fait l'objet de deux encarts page 39 du Dossier de Concertation, « LE SAVIEZ-VOUS ? 320 000 volts ou 525 000 volts ? » et « LE SAVIEZ-VOUS ? : Courant continu vs. Courant alternatif ». Le lien avec le réseau aérien 400 KV alternatif se traduit par un « ZOOM SUR... » p. 38 qui soulignent les limites de la mise en souterrain des lignes 400 000 volts. Des ouvrages à courant continu, en France et en Europe, en service et en travaux, sont présentés p.31 du Dossier de Concertation.

N1 : Des indemnisations sont-elles envisagées (agriculture, préjudice visuel....)

Entreprise de service public, RTE indemnise les préjudices directs matériels et certains liés à ses travaux. L'indemnisation des acteurs du secteur agricole en cas de pertes des récoltes dues aux travaux est mentionnée comme exemple en p. 70.

N1 : Les documents d'urbanisme opposables (PLU(i), SCoT) et les PPR sont-ils compatibles pour l'accueil des installations d'atterrissage et de conversion. Les collectivités concernées ont-elles été contactées pour les mises en compatibilités de ces plans et programmes ?

La mise en compatibilité des documents d'urbanisme est une possibilité offerte par les Déclarations d'Utilité Publique des ouvrages RTE. Elle est mentionnée p.17 du Dossier de Concertation.

Les enjeux nouveaux identifiés depuis les derniers échanges

N2 : La mise en œuvre de cette liaison nécessite des moyens très spécifiques qui nécessiterait de lancer la procédure de réservation ou d'achat plusieurs années en amont des travaux, il s'agit notamment des navires câbliers et des câbles sous-marins. Dans le cadre de ce projet RTE a-t-il engagé des procédures de cette nature ? Dans tous les cas, ces éléments doivent figurer dans le dossier de concertation.

Un encart sur la « stratégie pour être à l'heure et maîtriser les coûts » a été ajouté p.49 du Dossier de Concertation et aborde la question de l'approvisionnement et de la réservation des moyens nautiques.

Les moyens mis en œuvre par RTE :

NB : RTE et Francom ont répondu à l'ensemble des demandes de précisions des garants au cours de l'échange du 18 février 2025. La présente note reprend les réponses apportées à cette occasion.

N2 Les garants attendent des précisions sur :

- **la plateforme retenue pour le dépôt des observations du public pendant la concertation et les modalités d'extraction et de traitement ;**

La plateforme retenue pour le dépôt des observations du public est « Registre Numérique » par Publilegal. Sur recommandations des garants, l'outil a été adapté afin que le contributeur puisse préciser le territoire géographique concerné, « la Loire-Atlantique, la Gironde, l'espace maritime, l'ensemble du projet ». L'ensemble des contributions pourront faire l'objet d'un export Excel et sera communiqué aux garants.

- **les statistiques que l'outil sera en mesure de restituer pour mesurer l'efficacité de la concertation (nombre de visites, téléchargement de pièces...) ;**

L'outil permet bien de réaliser des statistiques sur le nombre de visites, le téléchargement des pièces ...

- **les moyens utilisés pour restituer les échanges des réunions ou ateliers aux garants, notamment sous quelle forme (tableau Excel avec toutes les données et les verbatims) ;**

L'ensemble des événements feront l'objet d'un compte-rendu synthétique incluant les questions des participants et réponses de RTE.

- **les prestations confiées à l'assistant à maîtrise d'ouvrage « Francom ».**

Francom est l'assistant à maîtrise d'ouvrage de RTE sur le présent projet.

N3 : Éléments de contexte

N3 : Nous notons que les notes de recommandations 1 et 2 produites par les garants n'ont pas encore reçu à ce jour de réponse écrite de la part de RTE. Afin que le bilan des garants soit parfaitement complet, il nous faudrait ces réponses.

RTE considère avoir déjà répondu à ces deux notes précédentes lors des nombreux échanges que l'équipe a régulièrement avec les garants. Afin de lever toute incompréhension, l'ensemble des questions des notes 1 et 2 ont été reprises dans la présente, avec la réponse de RTE.

N3 : Par ailleurs, nous constatons à date :

- Réunion de lancement 18 mars 2025 en Nouvelle-Aquitaine : 5 personnes

- Réunion de lancement 21 mars 2025 en Loire-Atlantique : 18 personnes

- Atelier environnement : inscription en NA 1, inscriptions en LA 3. Présences effectives : NA 2 et LA 7 dont seulement un élu.

Les garants ont bien noté que la communication a été réalisée directement par les équipes de RTE. Nous n'avons pas eu de détails sur les moyens de communication mis en œuvre. La très faible mobilisation des acteurs et citoyens en ce début de concertation constitue pour nous un point d'alerte important, dont il nous faut tirer des enseignements.

RTE partage le constat selon lequel participation pourrait être plus importante et développe plusieurs points autour de cette question dans les lignes qui suivent.

(NB : en date du 31 mars, l'atelier de Naujac-sur-mer autour de l'atterrage en Gironde a rassemblé 30 personnes dont plusieurs élus, notamment les maires de Naujac-sur-Mer et Hourtin).

N3 : Communication & mobilisation, demande des garants

En conséquence des constats produits ci-dessus et au vu du délai devant nous, nous souhaiterions :

- **N3 : Disposer du plan de communication et avoir un échange en réunion sur son réajustement possible en vue de mobiliser des publics**

Le plan de communication a été présenté le 18 février et envoyé par mail le 25 février 2025. Il a été renvoyé le 28 mars 2025. L'ensemble des actions décrites ont été mises en œuvre.

- **N3 : Faire un point de situation sur les relais effectifs de mobilisation (mairies notamment), faire un suivi presse (publications d'articles). La présence dans les médias paraît très insuffisante, il faut l'intensifier (conférence ou point presse ...). A ce sujet, nous souhaiterions disposer de la revue de presse (écrite et audiovisuelle) que vous avez certainement commencer à constituer.**

RTE partage le constat selon lequel participation pourrait être plus importante. RTE conteste l'allégation selon laquelle cela pourrait venir d'un défaut de communication ; deux communiqués de presse sur le projet (annonçant chacun la concertation du public) ont été émis en 2 mois. Ils furent suivis de retombées presse dans des médias aussi variés que Sud-Ouest, 20 Minutes, Presse Océan, Ouest France, Ici (ex France-Bleu) et France 3 région. Au vu des retombées presses autour de la concertation et de l'absence de réelle information nouvelle concernant la concertation ou le projet depuis le dernier communiqué de presse de RTE (en date du 12 mars 2025), RTE considère qu'il n'y a pas matière à organiser d'événement spécifique vers la presse.

RTE se demande en revanche dans quelle mesure, en particulier dans le sud-ouest, l'origine n'est pas à trouver du côté du nombre particulièrement important de concertations du public en cours sur le territoire. (voir l'annexe sur les retombées presse et réseaux sociaux). A cet égard, RTE propose (i) des actions visant à aller à la rencontre des publics (cf. infra) et (ii) de renforcer la visibilité de son dispositif de concertation au travers d'une exposition itinérante qui pourra être installée en entrée des ateliers et réunions organisées sur le territoire.

N3 : Rappels de demandes antérieures et autres recommandations ou questions :

N3 : RTE devra identifier toutes les manifestations de grandes ampleur susceptibles de mobiliser du public pertinent (particulièrement sur les zones Nord et Sud), ex : foires, marchés, fêtes locales... Ces rencontres pourraient être des occasions de positionner les dispositifs mobiles.

Le dispositif de concertation prévoit la présence de RTE a quatre marchés en Gironde et trois en Loire-Atlantique. Au-delà de la documentation (flyer, plaquette projet) et des kakémonos, nous avons adapté un dispositif interactif (jeu) pour échanger sur l'opportunité et les alternatives au projet ainsi que sur la localisation des futurs ouvrages. Nous nous appuierons également sur des supports visuels pour donner à voir les ouvrages, les travaux et les remises en état, sur la base des éléments présentés lors de l'atelier de cette semaine.

N3 : Nous pensons qu'une animation type « motion design » pour expliquer les aspects techniques du projet serait pertinente, en complément de la BD.

La communication du projet s'appuie sur l'illustration. Ce parti-pris créatif a vocation à adoucir l'image « industrielle » et très « travaux » que peut avoir RTE sur le territoire et à toucher un public un plus jeune que d'habitude (car plus attractif et accessible). Nous travaillons avec une illustratrice, ancienne architecte, sur l'ensemble de nos supports. Au-delà la plaquette projet, des flyers et affiches qui s'appuie sur ce médium, RTE prévoit d'étendre ce parti pris à une animation de type « motion design » et prévoit des différentes saynètes pour illustrer l'intégration des ouvrages dans les territoires.

• N3 : Où en sont les lettres d'informations, quelle diffusion ?

Une lettre d'information sera envoyée aux parties prenantes et publiée sur le site internet du projet en avril/mai. Elle portera sur la validation de l'aire d'étude du projet et les premiers enseignements des rencontres avec les publics. Une lettre d'information ultérieure portera bien sur le choix de la solution de moindre impact.

• N3 : Quid des demandes spécifiques aux publics jeunes ?

Le 24 avril 2025, RTE interviendra le 24 avril devant des étudiants de licence 3 et de master 1 en géographie de l'Université de Nantes, en lien avec le professeur Brice Trouillet. RTE est en train de réfléchir par ailleurs à ajouter des interventions en allant à la rencontre du public (scolaire par exemple) pour aller toucher directement les publics. Ces modalités additionnelles seront connues dans les jours qui viennent.

• N3 : Quid des auditions autre que la CCI ?

Le 24 avril 2025, RTE interviendra devant des étudiants de licence 3 et de master 1 en géographie de l'Université de Nantes, en lien avec le professeur Brice Trouillet. RTE est en train de réfléchir par ailleurs à ajouter des interventions en allant à la rencontre du public (scolaire par exemple) pour aller toucher directement les publics. Ces modalités additionnelles seront connues dans les jours qui viennent.

• N3 : Le format des statistiques que l'outil de participation sera en mesure de restituer pour mesurer l'efficacité de la concertation en ligne (nombre de visites, téléchargement de pièces...)
;

L'outil « Registre Numérique » par Publlegal permet bien de réaliser des statistiques sur le nombre de visites, le téléchargement des pièces.

• N3 : les moyens utilisés pour restituer les échanges des réunions ou ateliers aux garants, notamment sous quelle forme (CR de réunion ou ateliers, tableau Excel avec toutes les données et les verbatims) ; Transmission des CR des deux réunions de lancement / mise en ligne sur le site RTE

L'ensemble des événements feront l'objet d'un compte-rendu synthétique incluant les questions des participants et réponses de RTE. Les comptes rendus seront mis en ligne sur le site du projet.

Retombées médiatiques GiLA du 12/03/2025 au 28/03/2025

Suite à l'envoi du communiqué de presse de RTE le 12/03/25 annonçant la concertation et au tweet sponsorisé de RTE : [publication](#) X du compte RTE Ouest (Reach : environ 200 / Impressions : 2,59K) et le X du compte RTE Sud-Ouest (Reach : environ 220 / Impressions : 2,77K).

- 13/03/2025 – retombée neutre : article du média Actu.fr.
- 13/03/2025 – retombée neutre : article du média régional Presse Océan.
- 13/03/2025 – retombée neutre : article du média local Saint-Nazaire News.
- 13/03/2025 – retombée neutre : article du média web Head Topics.
- 14/03/2025 – retombée neutre : article du média local du Courrier du pays de Retz.
- 14/03/2025 – retombée neutre : article du média local Écho de la Presqu'île.
- 14/03/2025 – retombée neutre : article du site web RTE.
- 18/03/2025 – retombée neutre : article du média local France Bleu.
- 19/03/2025 – retombée neutre : article du média régional Presse Océan.
- 19/03/2025 – retombée neutre : article du média spécialisé Energies de la Mer.
- 21/03/2025 – retombée neutre : article du média spécialisé Enerpress.
- 15/03/2025 – retombée neutre : article du média régional Presse Océan.
- 15/03/2025 – retombée neutre : article du média régional Ouest-France.
- 19/03/2025 – retombée neutre : article du média régional Presse Océan.
- 19/03/2025 – retombée neutre : article du média régional Sud Ouest.
- 20/03/2025 – retombée neutre : article du média régional Sud Ouest.
- 21/03/25 – retombée positive : article du média local Haute Gironde.
- 21/03/25 – retombée neutre : article du média spécialisé Energies de la mer.
- 21/03/25 – retombée positive : reportage télévisé du média Ici 19/20 et Ici 12/13 TV Pays de la Loire.
- 24/03/25 – retombée neutre : article du média Flash Info.
- 24/03/25 – retombée neutre : article du média Flash Infos éco.
- 25/03/25 – retombée neutre : article du média régional Ouest-France.
- 16/03/2025 – retombée négative : article du blog Sans Nom.
- 16/03/2025 – retombée négative : article du site InfoLibertaire.net.

Des retombées également au moment de la validation de l'aire d'étude (suite à l'envoi d'un communiqué de presse commun avec la préfecture Nouvelle-Aquitaine) :

- 28 février 2025 – retombée neutre : La Tribune
- 23 janvier 2025 – retombée positive : Sud-Ouest
- 30 janvier 2025 – retombée positive : Sud-Ouest
- 2 mars 2025 – retombée positive : 20 minutes

Les mairies annoncent le début de la concertation publique via des publications (du kit de com' transmis) sur leurs réseaux sociaux :

- 12/03/2025 – retombée **positive** : [article](#) sur le site web de la mairie de la Bernerie.
- 15/03/2025 – retombée **positive** : [publication](#) Facebook de la maire d'Ambès.
- 15/03/2025 – retombée **positive** : [publication](#) Facebook de la mairie de Saint Yzan de Soudiac.
- 16/03/2025 – retombée **positive** : [publication](#) Facebook de la ville de Donges.
- 17/03/2025 – retombée **positive** : [publication](#) Facebook de la mairie de Saint Louis de Montferrand.
- 18/03/2025 – retombée **positive** : [publication](#) Facebook de la Commune de Jau-Dignac et Loirac.
- 18/03/2025 – retombée **positive** : [publication](#) X de la mairie de Jau Dignac et Loirac.
- 19/03/2025 – retombée **positive** : [publication](#) Facebook de la Commune Ludon-Médoc.
- 20/03/2025 – retombée **positive** : [publication](#) Facebook de la CCI Bordeaux Gironde.
- 20/03/2025 – retombée **positive** : [publication](#) Facebook de la Commune de Fay de Bretagne.
- 24/03/25 – retombée **positive** : [publication](#) Facebook de la mairie d'Ambès.
- 26/03/25 – retombée **positive** : [publication](#) Facebook mairie de Besné.
- 26/03/25 – retombée **positive** : [publication](#) Facebook du le Ville de Saint Brevin les Pins.
- 27/03/25 – retombée **positive** : [publication](#) Facebook de la ville d'Ambarès & Lagrave.

Annexe 9 - Contribution du bureau de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire du 12 mai 2025



Vertou, le 12 mai 2025

RTE/CDI Nantes
GiLA
6 rue Kepler
44 240 La Chapelle-sur-Erdre

Dossier suivi par : Justine VAILLANT
Mail : secretariat.cle@syndicatloireaval.fr
Nos réf. : JV-2025-05-083

Objet : Contribution du bureau de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire

Madame, Monsieur,

Le bureau de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire s'est réuni le 3 avril 2025 en vue de formuler une contribution dans le cadre de la concertation publique pour le projet « GiLA – Nouvel axe électrique de la façade Atlantique ».

La contribution du bureau de la CLE s'appuie sur le SAGE Estuaire de la Loire approuvé par arrêté interpréfectoral le 31 décembre 2024. Le projet « GiLA » a donc été étudié au regard des objectifs, règles et dispositions de ce nouveau SAGE en vigueur.

La contribution validée par les membres présents vous est transmise en annexe de ce courrier, et vous permet de disposer des attentes du SAGE à prendre en compte dans la définition future du projet et du fuseau de moindre impact, ainsi que dans l'élaboration des dossiers réglementaires en vue de l'obtention des autorisations préfectorales.

L'équipe d'animation du SAGE reste disponible pour un accompagnement à la bonne prise en compte des objectifs, dispositions et règles du SAGE dans les prochaines étapes de construction du projet.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Claude CAUDAL
Président de la CLE
du SAGE Estuaire de la Loire

ATTENTES DU SAGE			CONTRIBUTION DU BUREAU DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE ESTUAIRE DE LA LOIRE
OBJECTIFS	DISPOSITIONS	RÈGLES	
THEMATIQUE DU SAGE : COURS D'EAU ET CORRIDORS RIVERAINS			
Préserver et restaurer le patrimoine biologique et les fonctionnalités des cours d'eau, des espaces estuariens, littoraux et des zones humides Préserver les corridors riverains des cours d'eau			Pour une compatibilité avec le SAGE Estuaire de la Loire : Les membres du bureau de la CLE invitent RTE à éviter tout impact sur les cours d'eau et leurs corridors riverains en vue de préserver leurs fonctionnalités.
THEMATIQUE DU SAGE : ZONES HUMIDES (DONT LES MARAIS)			
Préserver et restaurer le patrimoine biologique et les fonctionnalités des cours d'eau, des espaces estuariens, littoraux et des zones humides Préserver les marais en lien avec le bassin versant	Disposition M2-2 – Protéger les zones humides Disposition M2-4 – Compenser les impacts des projets sur les zones humides	Règle 2 – Protéger les zones humides	Pour une compatibilité et une conformité avec le SAGE Estuaire de la Loire : Les membres du bureau de la CLE insistent sur la mise en œuvre effective de la séquence Eviter-Réduire-Compenser (ERC). En priorité, les zones humides sont à préserver, dans le respect des dispositifs de protection du SAGE Estuaire de la Loire, en particulier des dispositions M2-2, M2-4, et de la règle 2. La disposition M2-2 protège les zones humides situées en tête de bassin versant. La règle 2 protège les zones humides stratégiques pour la gestion de l'eau, cartographiées en annexe du règlement du SAGE. La disposition M2-4 précise quant à elle les modalités de compensation en cas d'impact. Dans ses textes, le SAGE interdit la destruction des zones humides, sauf exceptions. Des protections spécifiques sont par ailleurs introduites dans le SAGE pour les zones humides de source de cours d'eau et les zones humides inondables. Il est rappelé que les zones humides présentent des fonctionnalités multiples et rendent de nombreux services écosystémiques et économiques au territoire du SAGE Estuaire de la Loire.
THEMATIQUE DU SAGE : ELEMENTS STRUCTURANTS DU PAYSAGE			



		Règle 5 – Encadrer la destruction des éléments qui limitent le ruissellement et l'érosion des sols	Pour une conformité avec le SAGE Estuaire de la Loire : Les membres du bureau de la CLE invitent RTE à éviter tout impact sur les éléments structurants du paysage. En cas d'impact, et comme spécifié dans la règle 5, des plantations sont à mettre en œuvre en compensation des déboisements prévus, correspondant aux linéaires et superficies impactées, et permettant de retrouver les fonctionnalités perdues. RTE doit privilégier la plantation d'éléments permettant de ralentir le ruissellement et l'érosion des sols en procédant à la mise en place de plantations sur talus. Les plantations prévues peuvent avoir pour objectif de répondre à un enjeu paysager. Au-delà, elles doivent répondre aux enjeux de l'eau, en réponse aux objectifs du SAGE.
THEMATIQUE DU SAGE : TÊTES DE BASSIN VERSANT			
Préserver et restaurer les fonctionnalités des têtes de bassin versant	Disposition M4-2 – Préserver et restaurer les têtes de bassin versant		Pour une compatibilité avec le SAGE Estuaire de la Loire : Les membres du bureau de la CLE rappellent les attendus du SAGE en termes de compatibilité des projets avec l'objectif de préservation des fonctionnalités des têtes de bassin versant. Les milieux naturels (cours d'eau et corridors riverains, zones humides, éléments structurants du paysage) au sein des têtes de bassin versant sont à prendre en compte pour préserver leurs fonctionnalités.
THEMATIQUE DU SAGE : ESTUAIRE DE LA LOIRE			
Concilier les usages avec la préservation et la reconquête de la qualité de l'eau et des milieux en lien avec le changement climatique et les évolutions associées (milieux, activités) [...]	Disposition E2-3 - Préserver la fonctionnalité des espaces de mobilité de l'estuaire		Pour une compatibilité avec le SAGE Estuaire de la Loire : Les membres du bureau de la CLE rappellent les attendus du SAGE en termes de préservation des espaces de mobilité de l'estuaire de la Loire et leurs fonctionnalités.
THEMATIQUE DU SAGE : ASSAINISSEMENT			

	Disposition QE2-2 - Intégrer la capacité de traitement des eaux usées et des eaux pluviales dans les projets d'aménagement		Pour une compatibilité avec le SAGE Estuaire de la Loire : Les membres du bureau de la CLE relèvent l'aménagement d'installations venant imperméabiliser les sols. Ils invitent RTE à une bonne prise en compte du traitement nécessaire des eaux pluviales et des eaux usées, en particulier dans les secteurs concernés par des réseaux d'assainissement unitaires.
THEMATIQUE DU SAGE : LITTORAL			
Reconquérir la qualité des milieux marins et littoraux (habitats, espèces), et préserver un littoral attractif (Document stratégique de façade Nord Atlantique – Manche Ouest)			Pour une compatibilité avec le SAGE Estuaire de la Loire : Les membres du bureau demandent à RTE de veiller à la non-dégradation de la qualité des eaux littorales au regard notamment des usages présents sur le littoral : zones conchylicoles, pêche à pied, etc. Dans le cadre des installations projetées sur le littoral, il est attendu une préservation des zones d'estran et du fonctionnement naturel des milieux littoraux et marins. Enfin, le bureau de la CLE rappelle la nécessité de prendre en compte le Document stratégique de façade Nord Atlantique – Manche Ouest.
THEMATIQUE DU SAGE : RISQUES D'INONDATION ET D'ÉROSION DU TRAIT DE CÔTE			
Intégrer le risque d'inondation et de submersion marine dans l'aménagement et le développement du territoire Limiter l'imperméabilisation pour ne pas aggraver les risques de ruissellement	Disposition I3-3 - Développer la gestion alternative des eaux pluviales dans les zones urbanisées	Règle 7 – Encadrer les projets qui impactent les zones d'expansion des crues	Pour une compatibilité et une conformité avec le SAGE Estuaire de la Loire : Les membres du bureau demandent à RTE de prendre en compte les dispositifs déployés par les collectivités et l'Etat en matière de prévention et de gestion des risques naturels relevés dans le SAGE : les stratégies locales de gestion intégrée du trait de côte, les Plans de prévention des risques inondations/littoraux (PPRI/PPRI), etc. Pour les stations de conversations, et compte tenu de l'imperméabilisation des sols associée à leur installation, il est rappelé que la mise en œuvre des techniques de gestion intégrée des eaux pluviales favorables à l'infiltration des eaux dans le sol (noues, pavés drainants, etc.) est à privilégier pour une gestion au plus près de leur point de rejet, sous réserve d'autres réglementations qui pourraient s'appliquer au process.

Syndicat Loire Aval – 1 Ter, Avenue de la Vertonne – 44120 VERTOU – E-mail : syloa@syndicatloireaval.fr
www.sage-estuaire-loire.org

			Enfin, le bureau de la CLE rappelle que les projets impactant négativement les fonctionnalités des zones d'expansion de crues sont interdits, sauf exceptions.
--	--	--	--

Pour compléter leur avis, les membres du bureau de la CLE souhaitent apporter les recommandations générales suivantes :

- Compte tenu de la présence de captages pour l'alimentation en eau potable dans l'aire d'étude, le bureau de la CLE invite RTE à veiller à leur protection pour éviter toute pollution, en particulier en phase travaux. Les tracés du futur projet doivent par ailleurs se placer en dehors des aires d'alimentation et de périmètres de protection de ces captages.
- Il est essentiel d'associer l'équipe d'animation du SAGE dans les prochaines étapes de construction du projet, pour un accompagnement à la bonne prise en compte des objectifs, des dispositions et des règles du SAGE (dispositions et règles éventuelles, modalités de compensation, etc.).

Annexe 10 - Courrier de la première adjointe de Préfailles

Edith MARTINE
35 rue Saint Dominique
44770 PRÉFAILLES

aux

Responsables de la concertation du projet GILA
Garants de la concertation

Préfailles, le 26 mai 2025

Madame, Monsieur,

A l'occasion de la concertation Fontaine sous l'égide de la CNDP, j'ai participé à un atelier à Préfailles et au webinaire de restitution des ateliers. Lors de ce webinaire, il est apparu une forte probabilité que la jonction mer/terre se fasse à la hauteur de l'Espace Naturel Sensible (ENS) de Port aux Goths-Portmain.

Suite à ces réunions et à la lecture de la plaquette de présentation de 81 pages, j'ai quelques questions centrées sur la zone nord.

- Pourquoi la liaison actuellement utilisée pour le parc éolien de St Nazaire n'est-elle pas aménageable pour mutualiser ces deux nouvelles liaisons ?

. Questions sur la plaquette de présentation :

Chapitre 5 : L'aire d'étude pour la recherche du fuseau de passage

P53 : ce qu'elle cherche à éviter

Plusieurs enjeux sont énumérés : zones rocheuses et zones vasières, les îles, le site natura 2000 des îles Houat-Hoëdic au nord,...les abords de Noirmoutier, le sud de la région de Pornic, la baie de Bourgneuf, secteurs comportant de nombreuses protections....

L'ENS Port aux Goths-Portmain est un espace protégé situé dans la baie de Bourgneuf. De plus, la volonté de le passer en zone natura 2000 est une des premières priorités de son plan de gestion adopté en 2024.

- Quels sont les éléments qui ont conduit à ne pas exclure cet ENS de l'aire d'étude contrairement à d'autres lieux protégés ?

P58 : Carte de synthèse des caractéristiques et enjeux – Zone terrestre nord.

L'ENS n'est pas identifié comme une zone couverte par un inventaire écologique. Or plusieurs inventaires ont été réalisés depuis de nombreuses années et l'évolution de la flore et de la faune fait l'objet d'une attention particulière, c'est d'ailleurs pourquoi cet ENS fait l'objet d'un plan de gestion partagé par le conservatoire du littoral, le département 44, la communauté d'agglo Pornic-Pays de Retz, les communes de Pornic et Préfailles et plusieurs associations.

- Pourquoi ces inventaires n'ont-ils pas été retenus sur la carte ?

. Questions suite aux ateliers :

Une chambre d'atterrage est envisagée sur le parking de La Palette, or contrairement à ce qui a été dit lors de l'atelier à Préfailles, celui-ci est bien situé dans le périmètre de l'ENS et n'est que faiblement anthropisé.

Il est question de 2 liaisons, et une des recommandations consiste à prévoir les 2 chambres d'atterrages en un même lieu,

- Quelle distance minimale est nécessaire entre 2 chambres d'atterrage et quelle serait alors la surface impactée ?

Il est envisagé de réaliser la liaison mer-terre en forage dirigé.

- Si la qualité de la roche de la falaise à l'endroit où est envisagé ce forage (en dessous du parking de la Palette) ne permet pas cette technique, est-il envisagé alors de recourir à une tranchée ?

Pour rejoindre Cordemais en souterrain, il faut traverser le pays de Retz essentiellement agricole avec un paysage de bocage, les zones humides protégées au sud Loire et franchir la Loire.

La part souterraine va difficilement passer sous des zones anthropisées et une des zones fait l'objet d'une protection particulière.

Quelles mesures ERC sont envisagées ?

Vous remerciant de votre attention, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Edith MARTINE

1^{ère} Adjointe de Préfailles

En charge de l'environnement et de l'urbanisme